



PRÉSIDENT TOKELY JUSTIN: "RAPPROCHER L'ASSEMBLÉE DU PEUPLE, MODERNISER L'INSTITUTION"

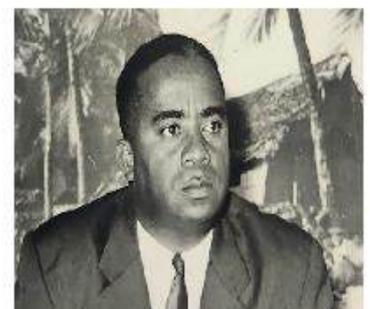
LE RÉSEAU DES FEMMES
PARLEMENTAIRES -
CAUCUS GENRE



FIROTSAHANA AN-TSEHATRA
ENY ANIVON'NY DISTRIKA



PORTRAIT:
DEPUTE ANDRE RESAMPA





EDITO :	
UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR UNE ASSEMBLÉE NATIONALE PROCHE DU PEUPLE (2025–2030)	3
LÉGISLATION	
RÉFORMES LÉGISLATIVES EN COURS: UN REGARD SUR LES PROJETS DE LOI PRIORITAIRES	4
LES AMBITIONS DE LA NOUVELLE LEGISLATURE	6
LES COMMISSIONS PERMANENTES: DES COMPÉTENCES MISES EN VEILLE	10
SEANCE PLENIERE: L'ORGANE SUPRÊME DE DÉLIBÉRATION	12
TOKELY JUSTIN, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE	14
MALAGASY	
NY ANJARA BIRIKIN'IREO FIKAMBANANA SOSIALY ETO AMIN'NY ANTENIMIERAMPIRENENA	18
NY FIROTSAHANA AN-TSEHATRY NY SOLOMBAVAMBAHOAKA ENY ANIVON'NY DISTRIKA	20
NY FANANGANAN-TSAINA	22
PORTRAIT	
LE DEPUTE RESAMPA ANDRE	24
LA VIE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE	
RENFORCEMENT DE CAPACITÉ DES DÉPUTÉS	28
CAUCUS DES FEMMES PARLEMENTAIRES	30
FP-SADC: LES IMPLICATIONS DE L'ASSEMBLÉE DE MADAGASCAR	32
AP-COI: UNE FEUILLE DE ROUTE AMBITIEUSE POUR UNE INDIANOCÉANIE UNIE ET RÉILIENTE	34
LES PREMIERES MISSIONS INTERNATIONALES DU PRESIDENT TOKELY JUSTIN	36
ENGLISH CORNER	
PARLIAMENTARY FRIENDSHIP GROUPS	40
REVIEW OF THE INSTITUTIONAL COMMUNICATION OF THE NATIONAL ASSEMBLY OF MADAGASCAR	44
GUIDE DE LA SAGESSE	46

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR UNE ASSEMBLÉE NATIONALE PROCHE DU PEUPLE (2025-2030)

ÉDITO



L'Assemblée nationale de Madagascar s'engage dans une nouvelle ère, animée par une vision claire et ambitieuse pour la période 2025-2030. Dans un contexte de renforcement démocratique, le Bureau Permanent a élaboré un Plan Stratégique de Développement, véritable feuille de route destinée à insuffler un nouvel élan à notre institution.

Plus qu'un simple document technique, ce plan reflète une volonté profonde : celle de faire progresser l'Assemblée nationale, pour qu'elle soit véritablement au service du peuple malagasy. Le développement institutionnel ne se mesure pas uniquement à travers des réformes internes, mais surtout à travers la capacité de l'institution à écouter, à dialoguer et à agir en transparence.

Une communication repensée

Au cœur de cette dynamique se trouve l'amélioration de la communication institutionnelle, élément-clé de la stratégie. Trop longtemps perçue comme distante, voire silencieuse, l'Assemblée nationale souhaite désormais rompre avec cette image d'un « *tompon-trano mihono* », cela signifie qu'elle ne veut plus être perçue comme une institution absente ou muette, mais au contraire présente, active, communicante, et proche du peuple. Elle affirme ainsi sa volonté de transparence, de dialogue et de participation citoyenne.

C'est dans cette perspective que la législature actuelle a engagé une modernisation des outils de communication. Le site web officiel a été repensé en profondeur : plus clair, plus interactif, il permet à chaque citoyen d'accéder facilement aux travaux parlementaires. En parallèle, la présence sur les réseaux sociaux – notamment Facebook – s'est intensifiée. Ces plateformes relayent désormais, en temps réel, les activités parlementaires, qu'elles aient lieu pendant les sessions ou en intersession.

L'objectif est simple mais essentiel : rapprocher l'Assemblée nationale du peuple. Offrir à chaque citoyen, où qu'il se trouve, la possibilité de suivre l'actualité parlementaire, de comprendre

les lois débattues, et de participer, même indirectement, à la vie démocratique du pays.

De ce fait, nous allons au-delà d'une simple communication institutionnelle pour nous rapprocher de la communication pour le développement qui est un processus social axé sur le dialogue. L'objectif est de chercher à apporter des changements à différents niveaux, l'écoute, le partage des connaissances et des compétences, ...

Une revue au service de la mémoire et du dialogue

Dans cette même dynamique d'ouverture et de transmission, nous avons le plaisir de vous annoncer la sortie de la revue d'information et d'analyse de l'Assemblée nationale, AKON'NY Antenimierampirenena (L'Écho de l'Assemblée nationale).

Cette publication marque une avancée majeure dans notre politique de communication. Pensée à la fois comme un outil d'information et un espace de mémoire, la revue donne à voir les grands axes d'action de la législature tout en mettant en valeur l'héritage de nos prédécesseurs.

Dès son premier numéro, elle propose un grand entretien exclusif avec le Président de l'Assemblée nationale, une rubrique très attendue qui suscite un vif intérêt en raison de la richesse de son contenu. On y découvre des anecdotes, des perspectives sur l'avenir, et une lecture personnelle des enjeux parlementaires.

Honorer le passé, construire l'avenir

La revue se veut également un hommage vivant aux anciens, dont elle retrace les actions et les enseignements. Ces figures emblématiques ont contribué à bâtir les fondations de notre institution, et leurs parcours continuent d'inspirer les générations actuelles.

Parmi les contenus phares, les lecteurs découvriront la biographie d'André RESAMPA, grande figure de la vie parlementaire malgache, ainsi

qu'un article de fond dans lequel les membres du Bureau Permanent partagent leur ambition pour cette législature. Ils y exposent les réformes en cours et témoignent de leur engagement à concrétiser les objectifs du mandat.

Une publication ouverte à tous les députés

Il est essentiel de rappeler que cette revue ne s'adresse pas uniquement au Bureau Permanent ni aux techniciens de l'Assemblée. Elle est ouverte à tous les députés, appelés à y contribuer pleinement. Si vous avez des idées, des réflexions, des propositions ou des articles à soumettre, votre participation est la bienvenue et sera reçue avec considération et reconnaissance.

Nous invitons chacun d'entre vous à prendre part activement à cet outil commun. Car c'est ensemble, dans un esprit de collaboration, que nous pourrions atteindre les objectifs fixés et faire progresser notre institution.

Un mandat tourné vers l'action et la proximité

Ce quinquennat 2025-2030 s'annonce comme une période de renouveau, de consolidation et de rapprochement entre l'Assemblée nationale et le peuple malagasy. À travers des actions concrètes, une communication renforcée et une volonté commune, nous œuvrons à construire une institution forte, moderne et inclusive.

Bonne lecture à toutes et à tous, et bon mandat dans l'engagement collectif pour le développement de notre Institution et au service de la Nation.

*Députée ANDRIANASOLO Nadine
Questeur chargé des relations publiques et des affaires législatives.*

Nouvelle législature

REFORMES LEGISLATIVES EN COURS: REGARD SUR LES PROJETS DE LOI PRIORITAIRES

Le parti au pouvoir, après les élections législatives de mai 2024 a largement conservé la majorité à l'Assemblée nationale. N'empêche les figures de proue de cette nouvelle législature ont profondément changé, ce qui laisse à croire que cette nouvelle majorité cherche un renouveau, un changement. Des réformes législatives vont certainement apparaître vu que cette nouvelle assemblée est appelée à accompagner, dans un cadre législatif, les programmes de développement élaborer au niveau de l'exécutif. La politique générale de l'État (PGE) conçu par le Président de la République est un prolongement des « Velirano » traduit en « Plan d'Émergence de Madagascar (PEM) » de son premier mandat, mais qui rentre maintenant dans sa phase d'accélération. La nouvelle assemblée a approuvé le Programme de Mise en Oeuvre (PMO) de cette politique générale de l'État du Premier ministre Christian NTSAY le 09 août 2024 dans le mois qui a suivi sa nomination; ce qui signifie qu'elle est prête à accompagner l'exécutif dans ses desseins. Quels pourraient être donc les projets de loi prioritaire de cette nouvelle législature?

La PGE en arrière-plan

Bien entendu, l'initiative des lois appartient concurremment au Premier ministre, aux députés et aux sénateurs. Mais dans les faits il y a toujours eu plus de projets que de propositions de loi, donc il y a plus de projet de texte émanant de la primature que de l'Assemblée nationale. La PGE présentée par le Président de la République repose sur trois piliers que sont le capital humain, l'industrialisation et la transformation économique et la bonne gouvernance. Il y a donc de forte chance à ce que les projets de texte prioritaire pour cette nouvelle législature aillent dans le sens de l'accomplissement de ce « contrat présidentiel ». Les premiers projets de loi adoptés par cette nouvelle législature, placée sous la présidence de Justin TOKELY, vont dans le sens de cette réalisation. Dans le second pilier de la PGE qu'est l'industrialisation et la transformation économique, et plus précisément dans le volet dédié au secteur énergétique, et donc redressement de la JIRAMA, trois projets de loi ont déjà été adoptés lors de la première session ordinaire de la nouvelle Assemblée du mois d'octobre 2024. Notamment le projet de loi 013/2024 autorisant la ratification des Statuts de l'Agence Internationale

pour les Energies Renouvelables (IRENA). Cette ratification devrait permettre à Madagascar d'intégrer les rangs de l'Agence et ainsi bénéficier de conseils et d'aides pour bénéficier plus facilement des crédits de financement internationaux en matière d'énergie renouvelable.

Le second projet de loi qui touche le secteur énergétique est le projet de loi n°018/2024 autorisant la ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement du Programme d'Appui à la Gestion Financière et la Résilience Economique, conclu le 03 Octobre 2024 entre la République de Madagascar, la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Fonds Africain de Développement (FAD) agissant à titre d'administrateurs de la Facilité d'Appui à la Transition (FAT). Ce texte devrait, non seulement aider Madagascar à renflouer ses caisses pour les investissements publics et ainsi aider la relance économique, mais aussi d'améliorer la bonne gouvernance en matière énergétique. Ce financement s'élève à hauteur de 30 millions d'Unité de Compte soit 176.151.600.000 MGA. D'après la ministre de l'Économie, la JIRAMA a depuis longtemps été maintenue sous perfusion, mais grâce à cet accord de prêt, la société d'État

pourra à nouveau investir à partir de cette année 2025. Le troisième projet de loi relatif au secteur énergétique est le projet de loi n°019/2024 autorisant la ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement du Programme d'Appui à la Gestion Financière et la Résilience Economique, conclu le 03 Octobre 2024 entre la République et le Fonds Africain de Développement (FAD), qui est exactement le même que le projet n°018/2024 sauf qu'il s'élève à hauteur de 20 millions d'Unité de Compte soit 117.434.400.000 MGA.

Mais il n'y a pas que le pilier de l'industrialisation et la transformation économique; d'autres projets de lois allant dans la réalisation des programmes inscrits dans le pilier du Capital humain, ont aussi déjà été adoptés. C'est le cas du projet de loi n°006/2024 autorisant la ratification de l'accord de prêt relatif au financement du projet d'Autonomisation et de Résilience des Filles en Afrique de l'Est (PI 79293)-East Africa Girls'Empowerment and Resilience Program (EAGER), conclu le 13 octobre 2023 entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement (IDA).



Le capital humain qui, dans la PGE du Président de la République cerne le volet de l'éducation, la santé et la protection sociale. Aussi dans ce projet de loi il est question de lutte contre les grossesses précoces pour les filles de moins de 17 ans et la santé reproductive des femmes de 18 à 35 ans. Il est aussi question de l'éducation de fille et dans les chiffres, 142.500 jeunes filles vont en bénéficier dans 16 régions pendant quatre années. C'est un projet qui s'élève à hauteur de 135.600.000 DTS ou 180.000.000 USD soit 790.201.800.000 MGA.

Un avant-goût

Ce quelques projets de lois déjà passés devant l'Assemblée laissent paraître le genre de projet de texte prioritaire pour cette nouvelle législature. Ce sont toutes des lois qui vont dans l'accomplissement des programmes gouvernementaux, qui sont eux-mêmes la traduction de la Politique générale de l'État élaborée par le Président de la République. Mais ces textes devraient aussi contenir des réformes pour accompagner les changements que nous imposent le contexte économique-politique mondial,

"Des réformes législatives vont certainement apparaître vu que cette nouvelle assemblée est appelée à accompagner, dans un cadre législatif, les programmes de développement élaborer au niveau de l'exécutif"

avec les guerres et les tensions entre États et plus récemment la réélection de Trump aux États-unis, mais aussi les dérèglements climatiques qui mettent vraiment à-mal les productions agricoles. Pour les législateurs, il est question là d'anticiper « des choses ». C'est la cas pour la loi de Finances 2025. Dans l'exposé des motifs, il est écrit noir sur

blanc que les enjeux environnementaux et financiers pressants, induits par les effets du changement climatique et les tensions géopolitiques internationales, imposent l'adoption de politiques innovantes et durables. Et que c'est ainsi que le projet de Loi de Finances marque un tournant décisif pour Madagascar en orientant les priorités budgétaires vers deux priorités cruciales : la transition énergétique et la souveraineté alimentaire, qui serviront de levier pour notre croissance économique. Dans cette loi de Finances, on parle « d'implémentation de nouvelles dispositions » pour marquer « un tournant décisif ». Cette loi de finances donne ainsi des avant-goûts des réformes législatives que cette nouvelle législature est appelée à prendre pour accompagner les politiques innovantes et durables adoptées par l'exécutif.

Mandimby RALAIARISOA

LES AMBITIONS DE LA NOUVELLE LEGISLATURE

L'année 2024 marque un tournant pour Madagascar avec l'installation de la nouvelle législature à l'Assemblée nationale. Les différents discours du nouveau Président, Monsieur TOKELY Justin et décisions prises jusqu'ici par les nouveaux membres du Bureau Permanent permettent de dégager les grandes lignes de leurs ambitions. Quels sont alors les enjeux et les perspectives pour cette nouvelle configuration législative ?



Contexte politique et institutionnel

Historique récent

Avant l'installation de la nouvelle législature en 2024, Madagascar a traversé une période marquée par des tensions politiques et sociales significatives. Les élections législatives précédentes, bien que conduites dans un cadre institutionnel démocratique, ont suscité des débats sur la transparence du processus électoral et la représentativité des élus. Ces scrutins ont mis en lumière des attentes populaires de plus en plus pressantes, notamment sur des thématiques

telles que la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des infrastructures de base, et la bonne gouvernance. Dans ce contexte, le renouvellement de l'Assemblée nationale a été perçu comme une opportunité de redonner un souffle nouveau à la classe politique, longtemps critiquée pour son inefficacité et son éloignement des préoccupations citoyennes. Les enjeux centraux des campagnes électorales ont tourné autour de la relance économique, de la réduction des inégalités, et de la nécessité de réformer les institutions publiques pour restaurer

la confiance des citoyens envers l'État. L'arrivée de nouveaux visages parmi les députés, y compris des jeunes et des acteurs issus de la société civile, reflète un désir de changement. Ce renouvellement symbolise l'espoir d'un dialogue plus inclusif et d'une meilleure représentation des régions, souvent marginalisées dans les décisions nationales. Néanmoins, les défis structurels restent immenses, nécessitant une coordination étroite entre les différents acteurs politiques pour répondre aux aspirations de la population.

L'importance de l'Assemblée nationale dans le système politique malagasy

L'Assemblée nationale occupe une place centrale dans le système démocratique malagasy, en tant qu'institution législative et organe de contrôle de l'Exécutif. Conformément à la Constitution, elle est investie de trois fonctions principales : adopter les lois, représenter les citoyens, et surveiller les actions du gouvernement. Cette triple mission en fait un acteur clé dans l'équilibre des pouvoirs et le renforcement de l'État de droit.

En tant que creuset des débats politiques, l'Assemblée joue un rôle crucial dans la définition des politiques publiques et dans leur mise en œuvre par le biais de lois pertinentes et adaptées aux réalités du pays. Elle constitue également un espace où les députés, en tant que représentants du peuple, peuvent défendre les intérêts de leurs circonscriptions, assurant ainsi une répartition plus équitable des ressources et des projets de développement.

Son rôle de contrôle est également déterminant pour garantir la transparence et la responsabilité de l'Exécutif. À travers des mécanismes tels que les interpellations, les enquêtes parlementaires, et l'examen des lois de finances, l'Assemblée nationale est un contre-pouvoir essentiel pour prévenir les abus et promouvoir une gouvernance efficace.

Cependant, pour remplir pleinement ces fonctions, l'Assemblée doit surmonter des défis internes, notamment en termes de capacité institutionnelle, de cohésion entre les députés, et d'autonomie par rapport aux influences extérieures. Dans ce contexte, la nouvelle législature est appelée à insuffler une dynamique plus proactive, axée sur des réformes structurelles et une approche collaborative avec les autres branches du pouvoir.

Ce double rôle législatif et de contrôle confère à l'Assemblée nationale une responsabilité immense dans la réalisation des ambitions de développement de Madagascar en 2025. Les attentes sont élevées, et la

capacité de l'Assemblée à s'adapter aux exigences du moment sera un indicateur clé de la solidité de la démocratie malagasy.

Promesses de renouveau

Nouveaux visages et orientations

La nouvelle législature à l'Assemblée nationale malagasy marque un tournant dans la composition de cette Institution. Un renouvellement significatif a permis l'arrivée de jeunes Députés, porteurs d'idées fraîches et de perspectives novatrices pour répondre aux défis du pays. Cette évolution reflète une volonté manifeste de moderniser l'organe législatif et de rompre avec des pratiques parfois critiquées pour leur manque de transparence et de dynamisme.

Par ailleurs, la diversité des parcours des élus est un atout majeur pour cette législature. Outre les figures issues de la politique traditionnelle, on note l'émergence de personnalités venant de la société civile, du secteur privé et même de mouvements citoyens. Cette pluralité ouvre la voie à des débats plus inclusifs et à une meilleure prise en compte des réalités locales dans les politiques publiques. Le renforcement de la représentation des femmes, bien qu'encore insuffisant, est également une avancée notable, contribuant à une Assemblée plus équilibrée et en phase avec les aspirations de parité et d'équité.

Engagements pris par les nouveaux élus

Les priorités annoncées par les Députés nouvellement élus traduisent une ambition claire : répondre aux besoins les plus urgents de la population malagasy. La lutte contre la pauvreté figure en tête de ces engagements, dans un contexte où la majorité des citoyens vivent encore en dessous du seuil de pauvreté. Les députés se sont engagés à soutenir des politiques visant à améliorer les revenus des ménages, à promouvoir l'agriculture vivrière et à stimuler les activités génératrices de revenus, notamment dans les zones rurales. La réduction des inégalités sociales et régionales constitue un autre axe prioritaire. En favorisant une répartition plus équitable des

ressources nationales, les élus souhaitent réduire le fossé entre les grandes villes et les zones enclavées. L'amélioration des services publics, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des infrastructures de base, est également au centre des engagements. Les élus promettent d'adopter des lois qui garantissent un accès universel et de qualité à ces services essentiels, tout en veillant à une gestion transparente des budgets publics.

Enfin, plusieurs députés ont exprimé leur volonté de s'attaquer aux problématiques environnementales et de faire de Madagascar un exemple en matière de développement durable. Ces engagements ambitieux sont salués par la population, mais leur concrétisation dépendra de la capacité des élus à collaborer efficacement avec l'Exécutif et les Partenaires Techniques et Financiers.

Dialogue avec la société civile

Un des marqueurs de cette législature est l'intention affichée de renforcer le dialogue entre l'Assemblée nationale et la Société civile. Conscients des critiques sur le déficit de représentativité et de proximité des institutions publiques, les nouveaux élus se sont engagés à promouvoir une participation citoyenne plus active dans le processus législatif.

Des initiatives comme l'organisation des auditions publiques, la tenue régulière d'audiences avec des groupes de citoyens, et la transparence des travaux parlementaires sont envisagées. Ces mesures visent à intégrer les préoccupations des populations dans l'élaboration des lois et à faire de l'Assemblée nationale un véritable espace d'échanges constructifs.

En outre, les partenariats avec les organisations non gouvernementales et les acteurs locaux seront renforcés pour mieux répondre aux besoins des communautés et suivre l'impact des politiques publiques. En misant sur cette ouverture, la nouvelle législature espère redorer l'image de l'Assemblée nationale et rétablir un lien de confiance durable avec les citoyens.

Dans cette optique, le renouveau promis ne se limite pas à un changement d'élus, mais s'étend à une réinvention des méthodes de travail et à une volonté d'établir une gouvernance plus inclusive et participative. Si ces intentions se traduisent par des actions concrètes, cette législature pourrait poser les bases d'une transformation durable du paysage politique malagasy. Ce double rôle législatif et de contrôle confère à l'Assemblée nationale une responsabilité immense dans la réalisation des ambitions de développement de Madagascar en 2025. Les attentes sont élevées, et la capacité de l'Assemblée à s'adapter aux exigences du moment sera un indicateur clé de la solidité de la démocratie malagasy.

Défis majeurs de gouvernance

Défis économiques : réduction de la pauvreté et lutte contre les inégalités

La pauvreté reste l'un des défis les plus pressants à Madagascar, avec une grande partie de la population vivant sous le seuil de pauvreté. L'Assemblée nationale devra travailler sur des politiques visant à améliorer les conditions de vie, en s'attaquant aux inégalités sociales et économiques. Cela implique l'adoption de lois favorisant la création d'emplois, l'accès équitable à l'éducation et aux soins de santé, ainsi que le soutien aux activités génératrices de revenus, notamment dans les zones rurales où la pauvreté est la plus sévère.

Gestion des ressources naturelles et relance économique

Le potentiel économique de Madagascar repose sur ses ressources naturelles, mais leur exploitation reste souvent inefficace et inégalitaire. L'Assemblée devra légiférer pour une gestion transparente et durable des secteurs stratégiques tels que les mines, les forêts, et la biodiversité unique du pays. En parallèle, des stratégies pour diversifier l'économie devront être soutenues, en mettant l'accent sur l'agriculture durable, le développement du tourisme écologique, et l'encouragement des industries locales, tout en garantissant des bénéfices pour les populations locales.

Défis politiques et institutionnels

Renforcement du rôle de l'Assemblée nationale

Pour jouer pleinement son rôle, l'Assemblée nationale devra renforcer ses capacités à contrôler l'Exécutif et à garantir une gouvernance responsable. Cela passe par une meilleure formation des députés, l'adoption de mécanismes de contrôle plus rigoureux, et une indépendance accrue vis-à-vis des pressions politiques ou économiques.

Maintien de l'équilibre entre les pouvoirs

Un équilibre sain entre les pouvoirs exécutif, législatif, et judiciaire est indispensable pour préserver la démocratie. L'Assemblée nationale devra veiller à son autonomie tout en favorisant une collaboration constructive avec les autres Institutions. La vigilance contre toute tentative de concentration excessive du pouvoir sera cruciale pour garantir le respect de l'État de droit.

"Le renouveau promis ne se limite pas à un changement d'élus mais s'étend à une réinvention des méthodes de travail et à une volonté d'établir une gouvernance plus inclusive et participative"

Défis sociaux

Résolution des tensions sociales et inclusion des régions marginalisées

Les inégalités régionales, exacerbées par un manque de développement dans les zones enclavées, alimentent des tensions sociales. L'Assemblée devra prioriser des initiatives pour réduire ces disparités, en investissant dans des infrastructures de base, en favorisant le développement local, et en donnant une voix aux régions marginalisées dans les débats nationaux.

Inclusion des jeunes et des femmes dans les processus décisionnels

L'implication des jeunes et des femmes dans la gouvernance est essentielle pour un développement inclusif. L'Assemblée nationale devra promouvoir des lois et des initiatives favorisant leur participation dans les processus décisionnels, notamment à travers des quotas, des programmes de formation, et des partenariats avec des organisations de la société civile.

Défis environnementaux

Changement climatique et législation écologique

Face aux impacts croissants du changement climatique, l'Assemblée nationale devra intégrer les enjeux environnementaux dans toutes les lois et politiques. Cela inclut la gestion des catastrophes naturelles, la préservation des écosystèmes uniques de Madagascar, et le soutien aux pratiques agricoles résilientes.

Suivi des projets de développement durable

L'Assemblée devra également jouer un rôle actif dans le suivi des projets financés par les partenaires internationaux et des initiatives locales pour s'assurer qu'ils respectent les normes environnementales et bénéficient réellement aux communautés locales.

Lutte contre la corruption

État des lieux et impact de la corruption

La corruption est un frein majeur au développement de Madagascar, sapant la confiance dans les institutions et limitant l'efficacité des politiques publiques. Ce fléau affecte l'économie en détournant des ressources vitales et en décourageant les investissements.

Initiatives envisagées

L'Assemblée devra prioriser des lois anti-corruption plus strictes, renforcer les institutions telles que le Bianco, et promouvoir une gestion transparente des fonds publics.

Des mécanismes de suivi citoyen pourraient également être instaurés pour encourager une redevabilité accrue.



Les finances publiques et le développement local

Contrôle et transparence budgétaire

Le contrôle rigoureux des finances publiques sera déterminant pour garantir l'efficacité des dépenses de l'État. L'Assemblée nationale devra analyser et approuver des budgets axés sur des priorités claires comme l'éducation, la santé, et les infrastructures.

Réduction des disparités régionales

Une répartition équitable des ressources entre les régions est cruciale pour réduire les inégalités. Cela nécessite un cadre législatif garantissant un financement adapté aux besoins des zones les moins favorisées.

Rôle de l'Assemblée dans les réformes législatives

Adoption de lois structurantes

L'Assemblée devra élaborer et adopter des lois adaptées aux défis actuels de Madagascar, notamment pour moderniser les secteurs de l'éducation, de la santé, et de l'administration. Ces réformes doivent s'inscrire dans une vision à long terme et bénéficier d'un

large consensus.

Consultations publiques

Pour assurer la pertinence des lois, l'implication des citoyens et des experts est primordiale. L'organisation de consultations publiques et d'audiences thématiques permettra d'ancrer les réformes dans les réalités locales et d'assurer une meilleure acceptation par la population.

Participation citoyenne et responsabilité sociale

Transparence et confiance

Une gouvernance transparente est indispensable pour restaurer la confiance des citoyens. La publication régulière des travaux parlementaires et des rapports d'exécution des lois contribuera à une meilleure visibilité des actions des élus.

Engagement citoyen

L'Assemblée devra encourager la participation active des citoyens dans le suivi des politiques publiques, à travers des initiatives comme les forums communautaires ou les plateformes numériques de reporting.

Perspectives et recommandations

Scénarios possibles

La réussite de cette législature dépendra de son efficacité à répondre aux attentes des citoyens. Une dynamique positive pourrait renforcer la démocratie, tandis qu'un échec à concrétiser les promesses électorales risquerait d'accentuer la méfiance envers les Institutions.

Mécanismes de suivi

La mise en place de dispositifs de suivi des engagements des députés, comme des rapports périodiques ou des indicateurs de performance, est essentielle pour assurer une redevabilité et maintenir la pression pour des résultats concrets.

Cette analyse met en lumière les défis immenses mais surmontables qui attendent la nouvelle législature. Un engagement collectif et une approche pragmatique seront nécessaires pour transformer ces défis en opportunités et bâtir un avenir prometteur pour Madagascar.

R.Cabvin

LES COMMISSIONS PERMANENTES: DES COMPÉTENCES MISES EN VEILLE

« ... Vaomieran'ny entimody tsy vita, vaomieran'ny fitaovana tsy hita ... » ces quelques mots tirés d'une chanson populaire du groupe Mahaleo relatent bien le fait que le mot « commission » (vaomiera en malagasy) est bien ancré dans le langage populaire ; et se référant au domaine législatif, aux chambres parlementaires, on se doute bien que c'est quelque chose qui revêt une importance particulière. Ce sont les commissions permanentes qui assurent l'essentiel du travail parlementaire dans les assemblées législatives. C'est le cas au niveau de l'Assemblée nationale.



Des députés lors d'une réunion de la Commission de la santé publique

Nécessairement, chaque texte soumis à l'assemblée plénière, passe au préalable par les travaux des commissions permanentes. Mais dans la perception publique, ces commissions sont perçues uniquement sous leur aspect législatif. Alors qu'en réalité le contrôle de la politique du Gouvernement passe aussi par elles. C'est à elles d'informer l'Assemblée nationale afin que cette dernière puisse exercer son pouvoir d'évaluation et de contrôle de la mise en œuvre

de la politique du Gouvernement. Il s'agit là du « rôle d'information » des commissions permanentes. Ce rôle des commissions permanentes est assez méconnu, non seulement du public, mais aussi des députés eux-mêmes. Les causes pourraient être diverses et multiples, mais le fait en tout cas est que les textes réglementant l'Assemblée nationale en parlent. Des dispositions du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, issu des normes et standards internationaux, relatent

bien ce rôle d'information et de contrôle de la politique du Gouvernement des commissions permanentes. Quelles sont donc ces dispositions et qu'est-ce que cela implique ?

Rôle d'information

Actuellement il y a 32 commissions permanentes au sein de l'Assemblée nationale, chaque commission permanente a un domaine de compétence bien déterminé.

L'un des rôles classiques des commissions permanentes est d'organiser le débat et d'exécuter l'essentiel des travaux législatifs afin que l'assemblée plénière puisse procéder à l'adoption d'un projet ou proposition de loi. Mais l'adoption du texte ne signifie pas pour autant fin de mission pour les commissions. Un travail de suivi et de contrôle a posteriori devrait en théorie être assuré. L'article 46 al 2 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale dispose « Il est institué au sein de chaque Commission permanente une Sous-commission chargée du suivi et du contrôle ». Parallèlement à cela, les articles 182 et suivants parlent de mission d'information de ces commissions permanentes.

Charge donc à chaque commission de mettre en place une sous-commission dont la fonction est de contrôler l'application du texte adopté. Selon les spécialistes de la question, entre autres Calvin Randriamahafanjary, Secrétaire général de l'Assemblée nationale, un rapport sur les conditions d'application du texte voté devrait être produit au niveau de la commission permanente qui en a compétence. Dans son « Guide des Commissions Permanentes », il explique qu'« après un délai de rigueur, généralement le semestre après l'entrée en vigueur d'une législation, le texte voté par l'Assemblée nationale doit faire l'objet d'un rapport de son application par la Commission compétente. La Commission compétente est celle qui a examiné le texte lors des travaux de commission ».

Dans ce rapport il devrait être fait mention des textes réglementaires d'application et de l'évaluation des effets de son application, notamment de son efficacité par rapport à l'objectif à atteindre, de ses points faibles et éventuellement des problèmes rencontrés dans son application. À noter que le ministre dont le département est concerné a obligation de présence lors de la présentation de ce rapport d'application de texte.

Des moyens d'investiguer

Mis à part la mise en place de cette sous-commission de suivi et de contrôle, une commission permanente a aussi compétence, le cas échéant de diligenter une mission d'information,

différente d'une commission d'enquête, afin d'informer l'Assemblée sur les conditions d'application d'un texte législatif adopté. Dans le Titre IV; Chapitre I; Section IV du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale qui parle du contrôle parlementaire, de l'Information et du contrôle et du rôle d'information des commissions permanentes ou spéciales, l'article 182 dispose que « Sans préjudice des dispositions les concernant contenues au Titre II, les Commissions permanentes assurent l'information de l'Assemblée pour lui permettre d'exercer son contrôle sur la politique du Gouvernement. À cette fin, elles peuvent confier à plusieurs de leurs membres une mission d'information temporaire portant, notamment, sur les conditions d'application d'une législation. Ces missions d'information peuvent être communes à plusieurs commissions ».

"Une commission permanente a aussi compétence, le cas échéant de diligenter une mission d'information, différente d'une commission d'enquête, afin d'informer l'Assemblée sur les conditions d'application d'un texte législatif adopté."

On retrouve ces mêmes dispositions dans les règlements intérieurs des parlements étrangers comme l'Assemblée nationale française. Pour mener à bien une telle mission d'information, la commission permanente compétente peut être investie des prérogatives des commissions d'enquête parlementaire ; c'est à dire être dotée des moyens d'investigation, d'auditionner toute personne susceptible d'intéresser l'affaire y compris des membres du

Gouvernement, de contraindre des témoins de se présenter ou encore de demander tout document ou écriture nécessaire.

Publication

Une fois la mission d'information menée à terme, un rapport des travaux doit être établi. Et d'après les dispositions légales, c'est le bureau de la commission qui est compétent pour organiser la publicité des travaux des missions d'information créées par celle-ci. Le rapport d'une mission d'information a donc vocation à être divulgué en public. Dans son guide des commissions permanentes, Calvin Randriamahafanjary explique que le bureau de chaque commission a le soin d'organiser la publicité des travaux et cela suivant les moyens de son choix.

Les possibilités sont nombreuses et le rapport peut être publié sous forme de compte rendu analytique en version papier ou sous forme numérique et qui peut ainsi être publié sur le site web de l'Assemblée nationale.

La commission peut aussi faire un montage vidéo de ce compte rendu analytique et ainsi de le publier sous cette forme. Un autre moyen de publier ce rapport de mission d'information est de convoquer les médias pour un point ou une conférence de presse. Par ailleurs, un rapport de mission d'information peut donner lieu, en séance publique, à un débat sans vote ou à une séance de questions.

A noter enfin que les commissions permanentes, à l'instar de l'Assemblée nationale, dans leurs rôles et attributions sont encouragées à établir un programme de travail annuel. Un programme qui devrait être calé sur le plan stratégique de l'Assemblée nationale afin d'atteindre les objectifs fixés et de s'acquitter au mieux des tâches qui lui incombent. Notamment de légiférer, de contrôler les actions du gouvernement et enfin d'évaluer la mise en œuvre de la politique gouvernementale.

Mandimby RALAIARISOA

SEANCE PLENIERE: L'ORGANE SUPRÊME DE DÉLIBÉRATION

La séance plénière est l'organe suprême de délibération de l'Assemblée nationale. C'est elle qui décide de l'adoption ou de l'ajournement d'un projet ou proposition de texte législatif, ou d'une proposition de résolution. L'exercice du contrôle du Gouvernement par le parlement passe aussi par les séances plénières avec les fameux « face-à-face » du langage populaire. C'est un lieu de vote mais aussi d'audition. La séance plénière permet aux parlementaires d'agir ensemble pour l'exercice de leur fonction au nom de la Nation.

La séance plénière ou l'assemblée plénière est une séance publique, et elle est composée des députés siégeant en séance publique dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale. Etant publique, le simple citoyen a le droit de suivre les débats, auditions, adoptions et votes qui s'y déroulent.

Sans parler de l'adoption au Sénat, du contrôle de constitutionnalité et de la promulgation, un projet de texte doit d'abord être adopté en séance plénière à l'Assemblée nationale. Le texte approuvé par la majorité des membres de la/ des Commission(s) saisie(s) au fond ou pour avis est examiné en séance plénière, dans la grande salle que l'on appelle l'Hémicycle, qui caractérise tous les Parlements du monde. Les séances se déroulent publiquement. Elles constituent l'aboutissement en matière législative d'un long travail effectué au sein des Commissions.

Après l'ouverture de la séance par le Président de l'Assemblée nationale, le débat se déroule selon les règles particulières aux débats législatifs disposées dans le Règlement intérieur de la Chambre parlementaire. Le Président de la Séance joue un rôle essentiel. Il assure la conduite des débats mais aussi la police de l'assemblée. On peut citer là-dessus le rappel à l'ordre pour tout député qui cause un trouble quelconque ; le rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal pour tout député qui, dans le cours des trois séances consécutives, aura été rappelé trois fois à l'ordre ; La censure avec l'inscription au procès-verbal, prononcée contre tout député qui dans le cours d'une session, a encouru quatre fois le rappel à l'ordre, ou qui a provoqué une scène tumultueuse dans la salle de séance ; et enfin la censure avec exclusion temporaire du Palais de l'Assemblée.

Les prérogatives, droits et obligations de tous les organes du Parlement sont inscrits dans les Règlements Intérieurs de l'Assemblée nationale. Chaque assemblée détermine par son Règlement Intérieur, le mode suivant lequel elle exerce ses attributions.

Examen et adoption en séance plénière

Avant son examen en séance plénière, un projet ou une proposition de loi doit d'abord passer par les travaux des commissions, puis ordonnancé(e) à l'ordre du jour d'une session parlementaire. C'est la première étape que le projet ou la proposition de loi, doit franchir. Ceci pour mettre en ordre les différents travaux dans la Salle des séances plus tard.

Une fois en séance plénière, l'adoption d'un projet ou d'une proposition de texte est systématiquement précédé d'auditions et de débats. Aussi, seront auditionnés tour à tour le Président ou le Rapporteur de la Commission saisie au fond qui a assuré l'essentiel du travail parlementaire ; le cas échéant le Ministre, ou les techniciens du ministère chargé du texte ; et bien entendu l'auteur du projet ou de la proposition de loi.

Ces auditions sont extrêmement importantes parce qu'elles vont permettre au texte d'être situé surtout au regard de l'exposé du motif qui l'accompagne. Après lecture du Rapport de Commission, tout député peut présenter une exception d'irrecevabilité ou poser la question préalable (art 79 alinéa 3 du RI). L'exception d'irrecevabilité consiste à faire savoir que le texte proposé est contraire à une ou plusieurs dispositions constitutionnelles. A cet égard, il peut y avoir vote sur cette motion de procédure. La question

préalable quant-à-elle tend à décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer. C'est une motion qui va porter sur l'opportunité de débattre de cette loi. Bien que le texte soit constitutionnel, bien qu'il soit tout à fait fondé, si le parlement pense que l'adoption du texte n'est pas opportune, il peut clore les débats et ajourner le texte.

Une troisième motion doit être soulignée et signalée (art 81 du RI), la motion de renvoi en Commission, pour laquelle, du fait des auditions qui ont eu lieu, apparaît que, le rapport doit être complété. Dans ce cas, la motion de renvoi en commission peut arrêter les examens en Séance Plénière, pour un retour, pour un examen plus approfondi de la Commission appropriée.

La procédure de l'examen en séance plénière impose que ces interventions, ces auditions, aient lieu. Là-dessus, la méthodologie, au fond est finalement toujours la même. La discussion, l'examen en séance est toujours l'examen de l'ensemble du texte, avant de procéder à un examen détaillé. Si aucune de ces trois motions n'est retenue l'examen du projet ou proposition de loi passe à l'étape suivante, qu'est la discussion générale du projet ou proposition de loi (art 81 du RI).

Le Vote

Le fait d'examiner les rapports des Commissions en plénière est extrêmement utile pour l'ensemble de la Chambre. De l'avis de la Commission, quand son rapport est adopté par l'ensemble de la Chambre, il représente la volonté de l'ensemble du Parlement, et en tant que tel, il devient plus sérieux d'un point de vue politique.



Pour la Plénière, le fait d'examiner les Rapports des Commissions permet d'exposer les problèmes dans un contexte de délibération ciblée. Le contenu des rapports permet de mener des débats reposant sur des informations appropriées en donnant au Gouvernement et à l'opposition une chance de présenter leurs points de vue.

Il est procédé à une discussion générale du projet ou proposition de loi. Après la discussion générale va suivre la discussion des articles du projet ou de la proposition. Enfin, le Président de séance met aux voix, c'est-à-dire soumet au vote de la plénière chaque article, les éventuels amendements proposés, et finalement l'ensemble du texte. (art 81 du RI)

Le vote va avoir lieu pour permettre l'adoption du texte. Le vote est personnel (art 91 du RI).

Les députés votent à main levée la version définitive du texte. Si la majorité l'approuve, le texte est transmis au Sénat pour examen. Si le Sénat l'adopte, dans la même version que celui de l'Assemblée nationale le document final est communiqué à la Haute Cour Constitutionnelle pour contrôle de constitutionnalité et au Président de la République par le Président de l'Assemblée nationale, aux fins de promulgation.

Les pouvoirs de contrôle

Ainsi, c'est en séance plénière que les députés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par la Constitution, notamment voter la loi, contrôler la

politique du Gouvernement et évaluer les politiques publiques.

Pour exercer leur contrôle, le Parlement a plusieurs moyens à sa disposition. Parmi eux, et qui se déroulent en Séance Plénière, on peut citer la présentation du Rapport d'exécution du Programme du Gouvernement (art 101 de la Constitution). Les informations provenant du Gouvernement constituent le point de départ de l'ensemble du contrôle parlementaire. Le Gouvernement présente sa politique au Parlement pour l'année en cours et pour l'ensemble du mandat gouvernemental. La présentation sera suivie d'un débat portant sur les résultats des actions du Gouvernement et l'évaluation des politiques publiques. La comparaison des politiques annoncées avec le Rapport sur leur mise en œuvre est la clé de l'évaluation parlementaire du bilan de l'exécutif.

Outre les présentations de rapport, il y a aussi les Questions des députés et Réponses du Gouvernement (art 102 de la Constitution) qui est la période inscrite régulièrement à l'ordre du jour du Parlement et qui permet au Parlement, comme au public, d'obtenir des informations opportunes. Par ces séances, les parlementaires peuvent vérifier la capacité du Gouvernement à traiter les questions d'intérêt national. La séance est retransmise en direct par les médias publics.

Dans ces actions de contrôle, le Parlement peut solliciter l'appui d'autres institutions. Aussi suivant l'article 93 de la Constitution la Cour des Comptes assiste le Parlement dans le

contrôle de l'action du Gouvernement.

A noter que les actions de contrôle du Gouvernement par le Parlement peuvent entraîner de grands changements au niveau national. C'est le cas pour la présentation des rapports d'exécution non satisfaisants qui peut entraîner la mise en jeu de la responsabilité du Gouvernement avec la Question de Confiance. Le Premier Ministre peut engager la responsabilité du Gouvernement en posant la question de confiance dans les conditions prévues à l'art 100 de la Constitution. S'il est mis en minorité par les deux tiers de membres composant l'Assemblée nationale, le Gouvernement remet sa démission au Président de la République.

C'est aussi le cas de la Motion de Censure (art 103 de la Constitution). Le Parlement peut déposer une Motion de Censure contre le Gouvernement. Cette motion doit être signée par au moins la moitié des membres composant l'Assemblée nationale (Art 195 alinéa 1er du RI). La motion n'est adoptée que si elle est votée en séance plénière par les deux tiers des membres composant l'Assemblée nationale (art 103 de la Constitution).

Enfin la Commission d'Évaluation des Politiques Publiques peut présenter son travail à la Séance plénière quand cela est inscrit à l'ordre du jour. Aucun texte précis ne le prévoit mais l'Assemblée peut auditionner une commission en séance plénière.

*Ralantson Manamihaja Nantenaina
ESIRM*

TOKELY JUSTIN

PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Pour cette 18ème édition du magazine « Ako », nous avons interviewé Monsieur Le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur TOKELY Justin. Pendant cela, il nous a présenté sa vision en ce début de la législature, exprimant sa volonté d'insuffler de la modernité à cette Institution, encore marquée par des pratiques nécessitant une mise à jour, tant dans son fonctionnement que dans son infrastructure.

PRÉSIDENT TOKELY : « RAPPROCHER L'ASSEMBLÉE DU PEUPLE, MODERNISER L'INSTITUTION »

" Le principal problème à l'Assemblée nationale, c'est l'infrastructure, qui est ancienne et ne parvient plus à répondre aux besoins actuels."

Akon'ny Antenimierampirenena (A.A): À son arrivée à la tête de l'Assemblée nationale, le Président doit fixer des priorités claires pour assurer le bon fonctionnement de l'institution et répondre aux attentes des citoyens. Quels sont les principaux axes d'action à privilégier en début de votre mandat ?

TOKELY Justin: Ce qui doit être renforcé dans cette institution, c'est la relation avec le peuple. Il est crucial de mettre cela en place, non seulement pour les habitants des grandes villes, mais aussi, et surtout, pour ceux des villages et des municipalités éloignées qui ont besoin d'être écoutés. Nous devons leur parler de ce qu'ils attendent réellement du gouvernement et des institutions du pays.

« Allons sur le terrain, jusque dans les fokontany les plus reculés, rencontrons les habitants pour les écouter, et rapportons leurs besoins au gouvernement central. Par exemple, s'il existe une loi qui nécessite des améliorations ou des révisions, voire une nouvelle loi à instaurer, afin qu'elle ne soit pas en contradiction avec les attentes de la population. »

En interne, il y a beaucoup de choses à améliorer. L'Assemblée nationale

est clairement divisée en deux parties : d'un côté, il y a l'administration parlementaire, qui inclut de nombreuses directions techniques sous la direction du Secrétaire Général, et de l'autre, il y a les élus politiques. Parmi eux, se trouve le Bureau Permanent, les nombreuses commissions, chacune ayant des responsabilités spécifiques. Pour que chaque individu puisse assumer pleinement les responsabilités qui lui sont confiées, il est essentiel qu'il se forme et renforce ses compétences. Dans cette optique, ceux qui travaillent au sein de l'administration parlementaire doivent acquérir les compétences et l'expertise nécessaires. Il en va de même pour les députés, car le vote d'une loi, la proposition d'une loi, ainsi que le contrôle des actions du gouvernement exigent des compétences spécifiques, du recyclage et un renforcement des capacités. L'évaluation des politiques publiques, par exemple, est l'une des tâches essentielles d'un parlementaire, et cela requiert un savoir-faire particulier. Une formation appropriée doit donc être dispensée aux fonctionnaires de l'Assemblée nationale et aux députés, et nous avons un partenaire fiable en la matière, à savoir le PNUD.

Un autre élément à considérer est le

matériel avec lequel nous travaillons. En ce moment, la digitalisation et la dématérialisation des services publics sont très en vogue et font partie du programme du Gouvernement. Il est donc essentiel d'étudier la numérisation des travaux parlementaires à l'Assemblée nationale, notamment lors des sessions. Actuellement, lors des séances, une grande quantité de paperasse est distribuée : les députés reçoivent de nombreux documents qui doivent être examinés. Cela entraîne non seulement une perte de temps, mais également des dépenses considérables en papier, en encre et en imprimantes.

A.A: Quel est, selon vous, le principal défi à relever en tant que Président de l'Assemblée nationale durant cette législature ?

T.J: Lorsqu'une nouvelle loi est adoptée au sein de l'Assemblée nationale, il est essentiel de faire en sorte que les citoyens en soient informés. C'est ce qui manque également. Bien que l'on dise « nul n'est censé ignorer la loi », ce n'est pas évident. De nombreux citoyens ignorent totalement les lois en vigueur dans le pays. À qui la faute ? C'est une question importante.



TOKELY Justin, Président de l'Assemblée nationale

Ainsi, au sein de l'Assemblée nationale, durant cette nouvelle législature que je préside, nous nous engageons à ce que, lorsqu'une loi est votée, les députés prennent l'initiative d'informer la population. Cela passera par des tournées d'information où les députés expliqueront les lois adoptées et leur impact. Les citoyens en ont besoin. C'est l'un des défis majeurs que nous nous fixons pour cette législature.

A.A: Avez-vous des projets d'aménagement pour remédier au manque d'espace dans la salle des séances de l'Assemblée nationale ?

T.J: Le principal problème à l'Assemblée nationale, c'est l'infrastructure, qui est ancienne et ne parvient plus à répondre aux besoins actuels. A l'époque de la création de ce palais de Tsimbazaza, le nombre de députés était encore minime, mais aujourd'hui, nous en comptons 163. Le Bureau Permanent comprend plus de dix membres, les commissions sont au nombre de 32 et il existe quatre groupes parlementaires. Tous devraient disposer d'un bureau, mais ce n'est pas le cas en raison d'une infrastructure vétuste et inadaptée.

C'est également un appel au Chef de l'État pour engager une concertation afin de trouver des solutions pour soutenir l'Assemblée nationale sur ce plan. L'infrastructure actuelle ne permet plus de travailler dans de bonnes conditions, y compris dans la salle des séances, qui ne correspond plus aux besoins. Les députés y sont à l'étroit, faute d'espace suffisant.

A.A Comment se déroule la collaboration avec le Vice-président issu de l'opposition, une fonction nouvellement instaurée au sein de l'Assemblée nationale ?

T.J: Concernant la place du 7^e Vice-président à l'Assemblée nationale, réservée à l'opposition, elle est prévue par la Constitution, mais n'avait jamais été mise en place jusqu'à présent. Dans cette nouvelle législature, cela a été réalisé pour une raison simple : instaurer et renforcer la démocratie au sein de cette institution.

On dit souvent du Palais de Tsimbazaza, « Le Palais de la Démocratie », et

c'est vrai. C'est ici que se retrouvent la majorité des figures politiques du pays si l'on considère les institutions du pays. On y retrouve les diverses idéologies politiques. L'instauration de ce 7^e Vice-président dédié à l'opposition vise ainsi à démontrer au monde et au peuple malgache que notre pays est démocratique, notamment à travers l'image de l'Assemblée nationale.

Jusqu'ici, aucun gouvernement ne l'avait mis en place. Cependant, sous la présidence de l'honorable Andry Rajoelina, cette structure a été instaurée pour la première fois.

En réponse à votre question sur la coopération, au sein de l'Assemblée nationale, non, elle n'est pas difficile. L'élément essentiel dans une institution comme celle-ci est le respect mutuel, tant entre les parlementaires qu'avec les responsables administratifs.

"Le 7^e Vice-président a été mis en place pour une raison simple : instaurer et renforcer la démocratie au sein de cette institution."

Par ailleurs, le fonctionnement de l'institution ne va pas de soi : il existe des règles et des moyens de contrôle. L'Assemblée nationale dispose de son propre Règlement intérieur adopté en séance plénière et validé par les députés. Ce Règlement intérieur sert de référence pour encadrer le travail et les responsabilités de chacun au sein de l'institution. Que ce soit l'opposition, les partisans du régime ou toute autre tendance politique, tous doivent respecter le Règlement intérieur. Jusqu'à présent, aucun problème majeur n'a été constaté, car ce respect mutuel existe.

L'objectif de l'instauration d'un 7^e vice-président issu de l'opposition est de favoriser des débats démocratiques plus dynamiques au sein de l'Assemblée nationale. En effet, un débat animé permet de faire émerger des propositions en phase avec

les préoccupations des citoyens, notamment dans les nombreux domaines relevant de la responsabilité des députés.

A.A: Votre récente élection à la présidence du Forum parlementaire de la SADC représente une opportunité pour notre nation. Quels en sont les avantages concrets ?

T.J: La présidence du Forum parlementaire de la SADC permet de renforcer la visibilité et l'influence de notre pays sur la scène internationale. L'un des aspects fondamentaux à considérer dans le cadre du Forum Parlementaire de la SADC, c'est l'unité et la solidarité entre ces 15 pays membres.

Nombreux sont les avantages que nous pouvons en tirer. D'abord, il ne faut pas oublier que l'élaboration des lois et le bon fonctionnement des institutions publiques, comme l'Assemblée nationale, nécessitent un partage d'expériences avec d'autres pays. Il est important de connaître la situation dans d'autres régions et d'identifier les réussites qui peuvent être adaptées et intégrées chez nous. Grâce à ce forum, nous pouvons échanger sur plusieurs sujets essentiels, notamment en matière de législation, d'évaluation des politiques publiques et de contrôle des actions du gouvernement. C'est un atout considérable, mais cela permet aussi de traiter des problématiques communes aux 15 pays membres.

Jusqu'à présent, plusieurs thèmes majeurs ont été abordés au sein du Forum parlementaire de la SADC par exemple, la loi sur la lutte contre le travail des enfants et les violences faites aux femmes. Ce qui complique la tâche c'est les différentes réalités des pays membres, ce qui rend le combat difficile, et c'est pourquoi l'échange d'expériences avec d'autres pays est essentiel pour progresser.

*Propos recueillis par
RAZANAMALALA Sylvette*

IREO MPIKAMBANA ANATIN'NY BIRAO MAHARITRA



ANDRIAMANANJORO
RAZAFIMANANTSOA Augustin

FILOHA Lefitra
ANTANANARIVO



FOMENDRAZA
Haringo Elisette

FILOHA Lefitra
FIANARANTSOA



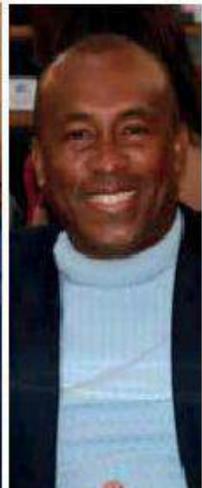
RAHA ROARILALA
Tinoka Roberto Michael

FILOHA Lefitra
TOLIARA



SOAFILIRA
Pincia

FILOHA Lefitra
MAHAJANGA



MAMANGY
Norbert

FILOHA Lefitra
ANTSIRANANA



NAHARIMAMY
Irmah Luden

FILOHA Lefitra
TOAMASINA



RANDRIANA SOLONIAKO
Thierry Sifany

FILOHA Lefitra
FAHAFITO



RIVOTIANA
Richard Jean Bosso

KESTORA
Voalohany



ANDRIANASOLO
Nadine

KESTORA
Fahafito



VOLOLOMBOAHANGY
Tsiniaina Nanindra

KESTORA
Fahafito



MILAVO NJY
ANDRIASY Philibert

MPAPAKATENY



RAHOLIJA ONA
Harson

MPAPAKATENY
Lefitra

Fanavaozana sy fampandrosoana sosialy

NY ANJARA BIRIKIN'IREO FIKAMBANANA EO ANIVON'NY ANTENIMIERAMPIRENENA

Andrimpanjakana mpanao lalàna no ahalalan'ny daholobe ny Antenimierampirenena, izay ahitana ireo solombavambahoaka. Tsy ao an-tsaina matetika ireo mpiasa maro ao amin'ny fitatanan-draharaha, izay mivondrona anaty fikambanana vitsivitsy misahana ny lafiny sosialy. Miara-dalana amin'ireo solombavambahoaka hatrany ireo fikambanana ireo hanatrarana ny tanjona napetrak'izy ireo tsirairay avy. Isan'izany ny SAPAN, ny StepS, ny ASAN, ary ny FIAP izay samy mitana andraikitra manan-danja amin'ny fahiana ny maha-olona, ny fanampiana ara-tsosialy, ny fiarovana ny zon'ny mpiasa, ny fanabeazana, ny fahasalamana, ary ny fanatanjahan-tena.



Ny SAPAN na « Syndicat Autonome du personnel de l'Assemblée Nationale »

Tahaka ireo rafitra sendikaly rehetra dia fikambanana misehatra eo amin'ny fanatsarana ny sata mifehy ny mpiasa ao amin'ny Antenimierampirenena. Ity fikambanana ity dia mikendry ny hanatsara ny sata ara-bola sy arak'asa ho an'ny mpiasa ao amin'ny Antenimierampirenena. Maro ny ezaka izay efa nataon'ity rafitra sendikaly ity ho amin'ny fiarovana ny zon'ny mpiasa ka angady nentiny tamin'izany ny fahaizany nifampiraharaha tamin'ny Birao Maharitry ny Antenimierampirenena sy ny fitatanan-draharaha.

Ny StepS (Soroka sy Tongotra Entin'ny Parlemanta ho an'ny Sosialy)

Ny StepS dia fikambanana mijoro eo anivon'ny Antenimierampirenena, ivondronan'ny solombavambahoaka sy mpiasan'ny Antenimierampirenena. Izy ity dia sehatra iray natsangana mba hifampitsinjovana sy hanaovana asa sosialy ho an'ny vahoaka manerana ny Madagasikara.

Isan'ireo asa goavana niantsohan'ny StepS ny taona 2024 lasa teo ny fanohanana ny "Centre Vonjy Befelatanana ». Nitondra ny anjara birikiny ho amin'ny fampitsaharana ny herisetra mifototra amin'ny mahalaha sy maha-vavy (Violences Basées sur le Genre) ny fikambanana Steps tamin'ity fanohanana ny « Centre Vonjy Befelatanana » ity. Tafatsangana ihany koa ny birao vaovao izay hanohy ny asa mandritra ny roa taona, ary tamin'izany indrindra dia nahazo ny taratasy ara-panjakana "récépissé" ny fikambanana, manamafy bebe kokoa ny fahaleovantenany.

Ny vina ho an'ny 2025 dia ny fanatanterahana ny asa amin'ny alalan'ny hetsika ara-tsosialy indroa, amin'ny volana Jona sy Desambra. Ankoatra izany, hapetraka ny fanavaozana ny fanamiana, ny fitadiavana mpiaramiombon'antoka, ary fanentanana ireo Solombavambahoaka mba hanatevin-daharana amin'ny hetsika sosialy. Misokatra ho an'ny mpiaramiombon'antoka sy fikambanana hafa izay mitovy vina aminy ny StepS ary mandray «

bénévoles » amin'ireo asa sosialy maro kasaina hotanterahina.

Ny ASAN (Amical Sportif de l'Assemblée Nationale)

Ny ASAN dia fikambanana misehatra eo amin'ny fanatanjahan-tena ho an'ny mpiasa eto amin'ny Antenimierampirenena. Tamin'ny fandraisana anjara tamin'ny lalao ASIEF ho an'ny faritra Analamanga, dia nahavita vokatra tsara ny ASAN, indrindra tamin'ny foot super vétérans.

Tamin'ny lalao nasionaly tany Antsirabe, dia nahitana fiakarana lehibe ny fahaiza-manao, indrindra tamin'ny sokajy football jeune, karaté, tsipy kanetibe, dihy, sy belote satria dia tafiditra tao anatin'ny telo voalohany hatrany.

Amin'ny taona 2025, dia handray anjara amin'ny lalao ASIEF hatao any Mahajanga ny ASAN, ary efa manomana ny amin'izany ny ekipa rehetra isaky ny sokajy. Isan'ny tanjona napetraky ny ASAN ny hisian'ny firahalahiana amin'ny samy mpiasa sy amin'ny solombavambahoaka; ary nody ventiny ny rano natsakaina tamin'io lafiny io satria dia lasan'ny ASAN tamin'ny lalao ASIEF farany teo ny « coupe du fair play » tamin'ny taranja baolina kitra. Na dia teo aza ireo zava-bitan'ny ASAN, dia mbola misy olana eo amin'ny enti-manana amin'ny taranja toy ny natation, kick boxing, sy football féminin izay voakasiky ny tsy fahampiana ara-materialy hanatanterahana izany. Mikasa ny hanokatra taranja rugby ihany koa ny fikambanana. Mbola mitady fiarahamiasa sy fanohanana amin'ny sehatra rehetra ny ASAN hanatrarana ny tanjona.

Miara-miasa amin'ny Solombavambahoaka ihany koa ny ASAN. Efa nandray anjara tamin'ny lalao « Freund Kitra » izay nokarakarain'ny Fikambanana « Les amis de l'Allemagne », ary nandraisan'ireo Masoivoho sy Andrimpanjakana anjara, ny solombavambahoaka avy any amin'ny distrika toy ny Farafangana, Toliara II, Ifanadiana, Antananarivo IV, ary Ambohidratrimo. Mamporisika ny solombavambahoaka rehetra hiditra ao amin'ny ASAN ihany koa izy ireo, satria tokoa ao anatin'ny vatana tomady

no hisian'ny saina matsilo.

Ny FIAP na Fiombonamben'ny Antenimierampirenena

Isan'ireo fikambanana misy eto anivon'ny Antenimierampirenena ihany koa ny FIAP na « Fiombonamben'ny Antenimierampirenena ». Ity fikambanana ity dia mikendry ny hampivelatra ny fiaraha-miasa amin'ny solombavambahoaka sy ireo mpikambana amin'ny alalan'ny hetsika sosialy sy fanentanana. Ny taona 2024 lasa teo, ny FIAP dia nanatanteraka hetsika tee-shirt sy fambolena-kazo, ary tamin'ny volana Jolay 2024 dia nisy ny fivoriambe ho an'ny mpikambana. Ireo hetsika toy ny fizarana « panier garni » sy ny fandraisana anjara tamin'ny hetsika fandraisana ny Solombavambahoaka vaovao, dia mampiseho ny fiaraha-miasa sy ny firaisankina eo amin'ny fikambanana sy ny solombavambahoaka.

Ny fisian'ireo fikambanana maro eto anivon'ny Antenimierampirenena dia manaporofa fa ity andrim-panjakana ity dia tsy mijanona fotsiny amin'ny fanatanterahana andraikitra ara-politika sy ara-panjakana, fa mandray anjara mavitrika amin'ny sehatra maro manan-danja ho an'ny fiarahamonina. Ny StepS dia manamafy ny fifanomezan-tanana amin'ny alalan'ny asa sosialy sy tolo-tanana, ny SAPAN kosa mijoro ho fiarovana sy fanatsarana ny zon'ny mpiasa eo anivon'ny Antenimierampirenena. Eo amin'ny sehatry ny fanatanjahan-tena sy ny fahasalamana, ny ASAN dia mametraka ny fanatanterahana hetsika ara-panatanjahan-tena ho fanamafisana ny firaisankina sy ho fiarovana ny fahasalaman'ny mpiasa sy ny solombavambahoaka. Ny FIAP dia manamafy ny fifankatiavana sy ny fiombonam-po amin'ny alalan'ny hetsika ara-piarahamonina sy fifanohanana. Ireo fikambanana rehetra ireo dia maneho fa firaisankina no hery, ary amin'ny alalan'ny asa iombonana sy fiaraha-mientana dia mamorona tontolo mivelatra, mandray andraikitra ary manome lanja ny fandrosoana ho an'ny sehatra ny Antenimierampirenena,

NY FIROTSAHANANA AN-TSEHATRY NY SOLOMBAVAMBAHOAKA ENY ANIVON'NY DISTRIKA

Ny asa voalohan'ny Parlemanta dia ny fanaovana lalàna, ny fanaraha-maso ny asan'ny Governemanta ary ny fanombanana ny politikam-panjakana. Tsy voafetra amin'izany anefa ny tena zava-misy raha ny eto Madagasikara fa ankoatra ny asa fanaovan-dalàna eo anivon'ny Antenimierampirenena dia manantanteraka iraka maro eny an-kianja izy ireo mba hiantohana ny maha solotenan'ny vahoaka sy hitondra anjara biriky amin'ny fampandrosoana ny firenena. Manome fanazavana mikasika izany indrindra ny solombavambahoaka RAKOTOMALALA Miarintsoa, voafidy tao Ambatolampy.

Misolo tena sy mampita ny hafatra

Ny Solombavambahoaka dia manana andraikitra amin'ny fisoloan-tena ny olom-pirenena ao amin'ny faritra misy azy. Ataony izany amin'ny alalan'ny fampitana ny fitarainana sy ny hetahetan'ny olom-pirenena ary miaro ny tombontsoan'ny distrika eny anivon'ny Antenimierampirenena sy ny Fahefana Mpanatanteraka. Afaka mamolavola tolo-dalàna izy ireo ary afaka mametraka fanontaniana ny Governemanta amin'ny mikasika ny distrika nahalany azy.

Anjaran'izy ireo ihany koa ny manao tatitra, manazava sy mampahafantatra ny vahoaka ny momba ny lalàna nofidiana teto amin'ny Lapa sy ny fiantraikan'izany mivantana amin'ny olom-pirenena. Ankoatry ny tatitra momba ny lalàna dia manan-danja ny diplomasia parlemantera sy ny iraka iraisam-pirenena ataon'izy ireo koa anisan'ny tatitra entina amin'ny vahoaka ihany koa ny traikefa azo noho ny fivahinianana any ivelany. Zava-dehibe ho an'ny vahoaka araka izany ny fanatrehan'izy ireo ny lanonana ofisialy sy hetsika eo anivon'ny fiaraha-monina satria ireo no fotoana hahafahana mifanerasera mivantana, miaraka amin'ny manampahafana, ny olom-boafidy, ny olobe, ny fiarahamonim-pirenena ary ny mpisehatra rehetra any an-toerana. Fotoana ihany koa hiresahana sy hanombanana ny fivoaran'ny tetikasa sy fandaminana ny fakan-kevitra, fijerena ny fotodrafitrasa ho an'ny daholobe toy ny lalàna, ny sekoly, ny hopitaly... ahitana amin'ny fomba mivantana raha misy laharam-pahamehana mila ovaina.

Mandray anjara eo amin'ny fiaraha-monina

Raiamandreny ny solombavambahoaka koa matetika dia miandrindra fanampiana avy amin'izy ireo ny fiaraha-monina isaky ny misy hetsika eo an-tanàna. Na zavatra iarahana izany na rehefa misy manahirana manokana dia fanao mahazatra ny fanatonan'ny vahoaka azy ireo. Koa mandray anjara amin'ny asa maha-olona izy ireo toy ny asa soa sy fanohanana tetikasa mikendry ny fanatsarana ny fari-piainan'ireo mponina sahirana. Tsy diso anjara ny fanohanana ny fampiroboroana ny hetsika ara-kolotsaina sy ny fombandrazana eo an-toerana ary ny fiarovana ny vakoka malagasy.

"Raiamandreny ny solombavambahoaka koa matetika dia miandrindra fanampiana avy amin'izy ireo ny fiaraha-monina isaky ny misy hetsika eo an-tanàna."

Manara-maso ny fampandrosoana ifotony

Raha ny hevitr'Andriamatoa RAKOTOMALALA Miarintsoa dia andraikity ny solombavambahoaka ihany koa ny fanaraha-maso sy fitsirihana ny asan'ny Governemanta eny ifotony toy ny fanatanterahana

ny tetikasa fampandrosoana amin'ny faritra misy azy. Izy ireo dia manjary miantoka eo imason'ny vahoaka ny amin'ny asa sy ny fampanantenana ataon'ny Fanjakana. Koa miteraka fanamby lehibe ho azy ireo izany satria mazàna dia ambony kokoa hatrany ny andrasan'ny mponina, ary mety hiteraka fitakiana mivaingana sy haingana. Koa ny fitantanana ny fahasorenana sy ny fanakianana dia lafiny iray hafa sarotra amin'ny fitsidihana ifotony.

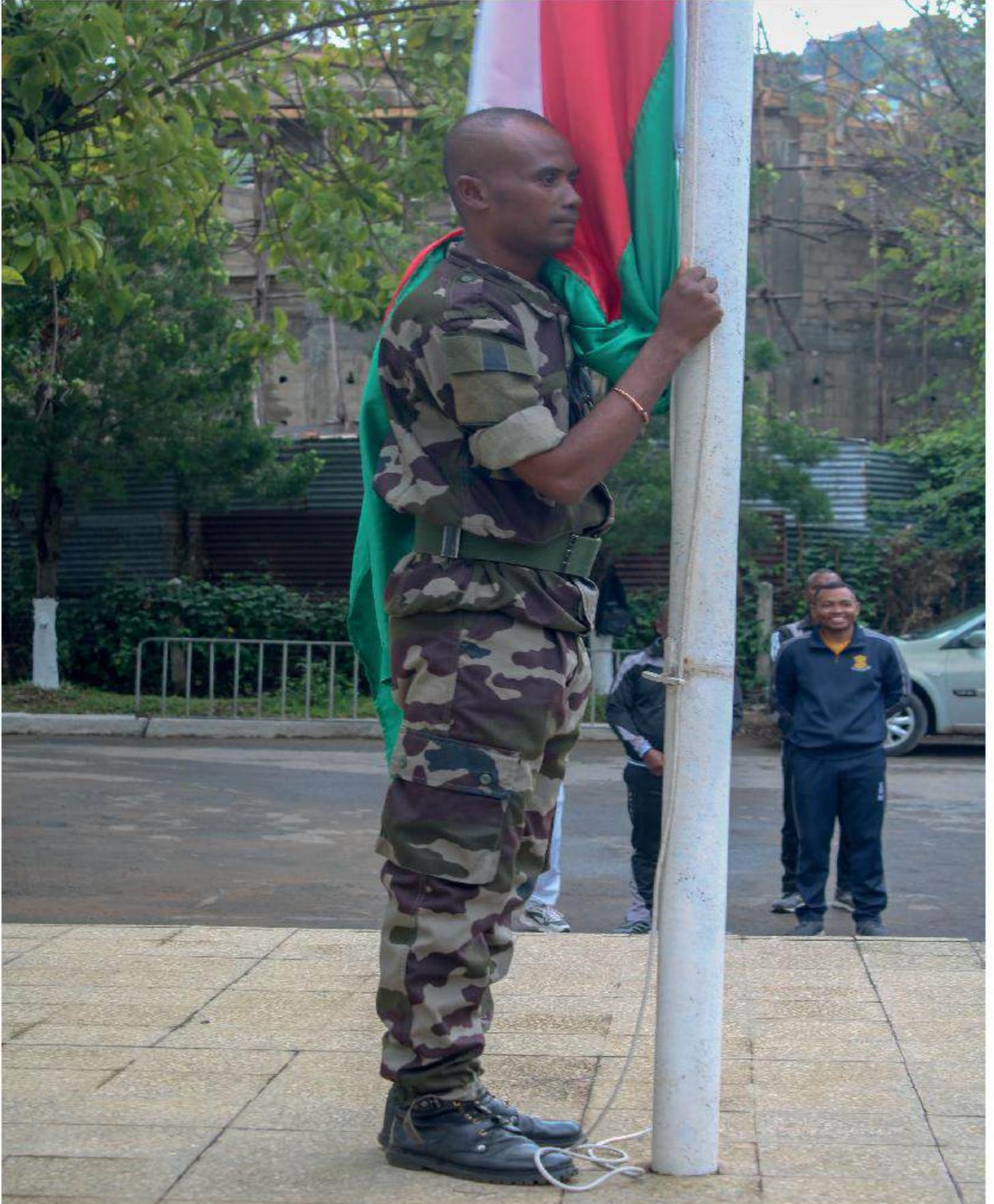
Anisan'ny fanovana lehibe ny fisian'ny CIAD (Crédit d'Investissement destiné à l'Appui au Développement) izay natokana ho amin'ny fanamboarana sy fanatsarana ireo fotodrafitrasa ho an'ireo distrika, koa na dia voafetra ihany izany ka mety ho sarotra ny hahafeno ny andrasana rehetra dia afaka hanatanterahana asa mivaingana. Na izany aza dia afaka mikaroka famatsiam-bola sy fiaraha-miasa samy hafa hatrany ny solombavambahoaka ho fanohanana ireo tetikasa fampandrosoana any amin'ny faritra misy azy.

Mba hahazoana vokatra tena mahomby, dia tsara ny fitsidihana ifotony ho mitovy tamin'ny fotoana nanaovana ny fampielezan-kevitra ka mba ho voatety daholo hatramin'ny toerana lavitra indrindra. Manamafy ny fifampitokisana amin'ny vahoaka izany ary mampihatra tanteraka ny andraikitra napetraka tamin'ny solombavambahoaka, ho tombontsoan'ny distrika sy ny fampandrosoana ny firenena.



Fampahafantarana

NY FANANGANAN-TSAINA



Ny saina dia marika iray entina mamantatra fikambanana, firenena, na rafitra iray izay te hampiseho ny mahasamihafa azy eo amin'ny tontolo manodidina. Ny singa samihafa mampivavaka ny saina dia hita amin'ny alalan'ny bika aman'endriany, ny lokony ary ny kisarisary samihafa ao aminy.

Ny sainam-pirenena malagasy

Ny sainam-pirenena dia mariky ny fahaleovantena sy fiandrianam-pirenena eo amin'ny firenena iray ka entina hamantarana azy amin'ny sehatra nasionaly na iraisam-pirenena. Manana ny hasiny ny sainam-pirenena ka ampiasaina izany rehefa misy fotoan-dehibe samihafa toy ireo hetsika na lanonam-panjakana na fotoana samihafa anehoana ny maha malagasy, ny firaketam-po amin'ny firenena ary ny fitiavan-tanindrazana.

Ny sainam-pirenena malagasy dia asa t'nan'Andriamatoa RANAIVOSON ANDRIANOME izay nampahafatarina voalohany tamin'ny fomba ofisialy ny vahoaka tamin'ny 21 oktobra 1958. Mahitsizoro telo mitovy refy no mandrafitra ny sainam-pirenena malagasy indroan'ny sakany ny lavany (L= l x 2). Fotsy, mena ary maitso ny lokony. Ny fotsy mitsangana mariky ny fahadiovana, ny mena mariky ny fandresena sy fiandrianana ary ny maitso mariky ny fanantenana mitsivalana ka ny mena no ambony.

Ny fananganan-tsaina

Maro samihafa ny antony hananganan-tsaina eo amin'ny firenena iray. Atao izany rehefa misy hetsika ara-politika, fifaninana ara-panatanjahantena, hetsika ara-kolontsaina sy sosialy.

Manangan-tsaina ihany koa ny isan-tokantrano rehefa tonga ny fotoana fankalazana ny andro lehibe manan-danja eo amin'ny firenena toy ny fankalazana ny fetim-pirenena. Izany dia mamoha ny firaisankina sy firaketam-po ary ny fitiavan-tanindrazana.

Ny fananganan-tsaina eny anivon'ny toeram-pianarana sy ny toeram-piasana no hosinganina manokana eto. Zary fomba fanao mahazatra izany nefa tsy tokony ho endrika ivelany fotsiny fa mila omen-danja ny hevitra tiana ampitaina mandritra ny fotoana anatanterahana azy.

Misy ny fihetsika sy fombafomba tokony hajaina rehefa manangan-tsaina. Rehefa vovy lanona ny rehetra dia misy ny izay manainga ny rehetra mba hiomana ny hifantoka tsara hiatrika ny fananganan-tsaina.

Omeny baiko ny tomponandraikitra mba hampiakatra avo eny amin'ny fitoerany ny sainam-pirenena ka mandritra izay fotoana izay dia miatrana ny olona rehetra ary mifantoka sy mijoro mahitsy tsara manara-maso ny fiakarany. Ny lehilahy sy vehivavy sivily dia miala satroka, tsy mielo na mitazona poketra ary tsy mihetsiketsika na miresaka mandritry ny fotoana. Atao tonga amin'ny avo indrindra ny saina mba ho mora tazanina na avy lavitra aza. Rehefa vita izany dia miara-miredona ny hiram-pirenena.

Ny hevi-dalina fonosin'ny fananganan-tsaina sy ny hevitra tiana hampitaina

Ny fananganan-tsaina dia maneho fa mitovy adidy avokoa ny olona rehetra manoloana ny tsy maintsy hanajana sy hanomezam-boninahitra ny sainam-pirenena. Ny ao am-po kosa dia mandrehitra sy mamelona indray ny afon'ny fitiavan-tanindrazana. Ny sainam-pirenena dia apetraka ho eo amin'ny toerana avo izay ilazana fa ny firenena no ambony indrindra noho ny zavatra rehetra. Ny firedonana miaraka ny hiram-pirenena dia mampiseho firaisan-kina sy fiaraha-mientana na dia misy aza ny fahasamihafana eo amin'ny tsirairay izay manatrika eo.

Aorian'izay fientanam-po niara-nampiakatra ny hambopom-pirenena izay no mora hampitan'ny tomponandraikitra samihafa ireo hafatra isan-karazany amin'ny alalan'ny fandraisam-pitenenana ka anomezana toro-marika sy hafatra ary fankaherezana amin'ny adidy aman'andraikitra miandry ny tsirairay.

RAKOTONANDRASANA Haja Fidinarivo

RESAMPA ANDRE

Pour cette nouvelle édition, le magazine Ako a choisi de mettre en lumière une figure emblématique de la vie politique malgache : André Resampa. À travers la rubrique « Personnalité ayant marqué l'Assemblée nationale », nous revenons sur le parcours exceptionnel de cet homme d'État dont l'engagement, la loyauté et l'influence ont profondément façonné les premières décennies de la République. De ses débuts comme conseiller provincial à son rôle de Premier vice-président de la République, son empreinte sur l'histoire parlementaire de Madagascar demeure incontestable.



Origines et jeunesse

D'origine Sakalava-Bara zafimagnely, la lignée familiale dont sera issue André Resampa, prend source du côté de Ivohibe et Manja, avant que deux frères, RESAMPA et TINOKA, fils de RABABANY, décident de s'établir à Mandabe, au début du siècle dernier.

C'est donc à Mandabe, le 24 juin 1924, que naît André Resampa, fils de RESAMPA et de NAVOSY, et il est le troisième enfant au sein d'une famille qui en comptera sept. Son nom est aujourd'hui lié de manière indélébile à l'histoire de Madagascar, car il a été une figure politique majeure, en participant activement au côté du Président Tsiranana, à l'acquisition de l'indépendance du Pays.

La disparition prématurée de son père RESAMPA, aura été le drame de son enfance. Recueilli aussitôt, par son oncle, le Gouverneur TINOKA Robert, le jeune André Resampa a ainsi pu poursuivre des études qui vont le conduire de Morondava, jusqu'à l'école Le Myre de Villers, et l'obtention plus tard de la licence en droit.

Des débuts professionnels à l'engagement politique

La carrière professionnelle de André Resampa a débuté en tant qu'écrivain – interprète à Mahabo, ou d'ailleurs il était inscrit dès l'âge de 22 ans, en 1946, à la section locale du Parti Démocratique de la Rénovation Malagasy (MDRM). Ainsi, sa première action politique consista à mener discrètement campagne pour le Docteur Raseta, alors candidat-député à l'Assemblée Nationale Française, en même temps que Docteur Ravoahangy et Rabemananjara.

Mais c'est à Belo sur Tsiribihina, où il reçut affectation en 1947, qu'il se mit à préparer les examens d'équivalence qui lui ont permis, l'année suivante, d'obtenir avec succès la capacité en Droit. Diplôme en poche, il est nommé Secrétaire de Parquet de cadre supérieur à Morondava. Mais très vite, en raison de son activisme politique nationaliste, André Resampa fit l'objet de nombreuses persécutions policières qui vont le conduire au début des années 50, malgré une nouvelle nomination de Greffier en Chef du Tribunal de Paix de Maintirano, à se mettre en position de disponibilité sans solde. C'est à partir de ce moment précis, qu'André Resampa va se



Les deux frères Tinoka (à droite) et Resampa (à gauche)

consacrer entièrement à la politique, avec son premier mandat de Conseiller à l'Assemblée provinciale de Tuléar conquis en 1954.

Une rencontre décisive : Tsiranana et la naissance du PSD

La rencontre cruciale dans sa vie politique eut lieu au mois de Novembre

1956. L'Assemblée Représentative tenait alors sa session budgétaire à l'Hôtel de Ville de Tananarive, et André Resampa s'y était rendu pour assister aux débats. C'est à cette occasion qu'il fit la connaissance du Conseiller Tsiranana Philibert, à qui il avait été présenté par Descarrega, Conseiller



André Resampa et le Bureau politique du PSD (photo prise devant le siège du Parti à Antananarivo)



André Resampa recevant sa famille dans sa résidence surveillée à Sainte Marie (1971)



Premier acte politique au retour de Sainte Marie: assister à la séance de clôture de l'Assemblée Nationale

Représentatif de Morondava. Pris d'une amitié loyale pour celui qui deviendra le premier Président de la République de Madagascar, André Resampa fit campagne pour lui lors des élections législatives visant à désigner les représentants de Madagascar au sein de l'Assemblée Nationale Française. C'est ainsi que le 2 Janvier 1956, le Conseiller Tsiranana fût élu Député à l'Assemblée Nationale Française.

Avec un groupe de camarades, ils fondent le Parti Social Démocrate (PSD) à Majunga le 28 Décembre 1956, la réunion constitutive ayant eu lieu au domicile du futur Ministre Célestin Aridy, alors instituteur dans cette ville. André Resampa fût alors désigné Secrétaire Général adjoint du PSD, puis plus tard Secrétaire Général, après la prestation de serment de Philibert Tsiranana, en tant que Président de la République.

Un pilier de l'Assemblée nationale

Après le vote de la législation spécifique dite Loi Cadre en juin 1956, les élections aux Assemblées Provinciales et à l'Assemblée représentative étaient prévues de se tenir en mars 1957. Les élections eurent finalement lieu le 31 Mai 1957, et la liste dirigée par André Resampa comprenant notamment Laurent Botokeky, André Lemaire, Georges Dublois, Descarréga et Rakoto Louis fût élue haut la main, ce qui lui a permis d'entrer à l'Assemblée représentative aux côtés de figures telles que Calvin Tsiebo, ou encore Jean-Jacques Natai.

Toujours selon les termes de cette Loi dite Cadre, les membres de l'Exécutif Central (appelé à devenir le premier gouvernement malagasy) devaient alors être élus par l'Assemblée Représentative parmi ses membres, en raison d'un ministre par province,

auxquels s'ajouteraient deux ministres désignés hors des contingents provinciaux.

Les ministres élus au gouvernement central furent donc, Resampa André (44 voix) pour la province de Tuléar, Tsiranana Philibert pour la province de Majunga, Bezaka Alexis pour la province de Tamatave, Raondry Philibert pour la province de Fianarantsoa, Bezara Justin pour la province de Diégo-Suarez, soit au final un nombre de huit ministres en comptant les ministres du continent hors province dont faisait partie Alfred Ramangasoavina. André Resampa va alors occuper, à 33 ans, le poste de Ministre de l'Education, de la Jeunesse et des Affaires sociales (1957-1959).



Négociation de l'indépendance de Madagascar à Paris



Accueil chaleureux des Députés à l'Assemblée Nationale à son retour de Sainte Marie

Dès lors, il ne quittera plus ses fonctions tant au niveau du Gouvernement que de l'Assemblée nationale, et une fois l'indépendance pleine et entière acquise, il occupera le poste de Ministre de l'Intérieur (1960-1971), puis celui de Premier vice-président de la République en 1970. La Constitution de la 1ère République permettant le cumul des fonctions, André Resampa aura été élu à l'Assemblée nationale sans discontinuité de 1959 à 1972, tout en exerçant des mandats d'élus locaux, à savoir celui de Maire de Morondava.



André Resampa recevant les salutations du Président de l'Assemblée Nationale Alfred Nany

Crise politique, arrestation et retour sur la scène politique

Pressenti comme le Dauphin, au cas où le Président Tsiranana venait à décider de ne pas se présenter aux élections, André Resampa va finalement être victime des luttes de pouvoir politiques internes et claniques au sein du gouvernement central, et il sera accusé en 1971 d'atteinte à la sécurité de l'Etat. Il est arrêté, placé en résidence surveillée à Arivonimamo puis Sainte Marie, avant d'être libéré en 1972, le Président Tsiranana reconnaissant alors l'inexistence d'un quelconque complot ; mais dans l'intervalle, il avait perdu le pouvoir. Aujourd'hui encore, nombreux analystes s'accordent à penser que sans cette histoire de complot montée de toutes pièces et cette arrestation arbitraire, le cours de l'histoire de la Première République n'aurait pas été forcément la même. A son retour de résidence surveillée à Sainte Marie, l'Assemblée nationale lui réserva un accueil des plus chaleureux au sein de l'hémicycle. Mais dans la succession des accolades de rigueur, il eut ces mots marquants « j'ai ressenti quelques baisers de Judas, mais mes amis étaient bien plus nombreux ». En 1973, André Resampa scelle son retour à la vie politique, en créant l'Union Socialiste Malgache (USM). Puis, après sa réconciliation officielle avec le Président Tsiranana, ils fondèrent ensemble le Parti Socialiste Malgache (PSM) le 10 mars 1974, en fusionnant leurs deux partis (PSD et USM), Philibert Tsiranana en étant le Président, et André Resampa occupant

de nouveau le poste de Secrétaire Général. L'avènement de la révolution socialiste à Madagascar en 1975 mettra un terme à ce dernier engagement politique commun.

En 1983, André Resampa rejoint finalement le parti VONJY, une scission du PSD, qui est devenu une tendance du FNDR de 1975 à 1992, ce qui va lui permettre d'accéder à la fonction de Maire de Morondava de 1983 à 1987 où il est affectueusement surnommé « BABA ». La renaissance du PSD sous son impulsion en 1990 va finalement au crépuscule de sa vie, permettre à André Resampa de redevenir Ministre d'Etat en charge de l'Agriculture en 1992, au sein du 1er gouvernement Razanamasy.

Héritage d'un homme d'Etat

André Resampa décède le 21 mai 1993 à Morondava, laissant derrière lui 12 enfants et un héritage politique significatif dans l'histoire contemporaine de Madagascar, héritage bâti autour d'une combinaison de valeurs essentielles, essence de son actif politique : « l'engagement et la loyauté en politique sont les clés de toute victoire électorale ».

En hommage à sa contribution à la Nation, l'aéroport de Morondava a été rebaptisé en son nom, le Lycée d'Antsirabe l'ayant déjà été de son vivant.

Propos recueillis par R. Calvin
Source: RESAMPA Ramanohy André
Hajaharimalala Organès

Coopération

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES DÉPUTÉS : UN LEVIER ESSENTIEL POUR UNE ASSEMBLÉE NATIONALE PERFORMANTE

À la suite des élections législatives du 29 mai 2024, Madagascar a vu l'élection de 163 députés, un chiffre en hausse par rapport aux 151 de la législature précédente, reflétant l'évolution démographique et administrative du pays. Pour garantir l'efficacité de cette nouvelle législature, l'Assemblée nationale a mis en place des formations stratégiques visant à outiller les élus dans leurs rôles législatifs, de contrôle et de représentation. Retour sur ces initiatives et leurs enjeux pour l'avenir du pays.

Des formations stratégiques pour relever les défis parlementaires

Ces nouveaux élus, issus de divers horizons, incarnent la diversité des compétences nécessaires pour relever les défis du développement national. Cependant, pour transformer cette diversité en force collective, un renforcement des capacités s'avère indispensable.

Ces formations répondent à plusieurs enjeux majeurs. Tout d'abord, elles visent à harmoniser les compétences des députés, quelle que soit leurs expériences préalables, afin de maîtriser les fondements de leur mandat. Ensuite, un accent particulier est mis sur le renforcement des capacités législatives, en formant les députés sur des techniques essentielles telles que la rédaction de lois, l'évaluation des politiques publiques et la gestion des priorités nationales. De plus, ces formations favorisent la collaboration et la cohésion, facilitant ainsi la communication entre députés et avec les différentes institutions partenaires.

Dans le cadre de cette nouvelle législature, l'Assemblée nationale met un point d'honneur à renforcer les capacités des nouveaux députés. Ces formations visent à leur permettre de s'acquitter pleinement de leurs responsabilités législatives, tout en répondant aux attentes des citoyens. Dès le début de cette troisième législature, un atelier d'orientation

de deux jours a réuni les députés et les services de l'Assemblée nationale. Cet événement a été conçu pour initier les nouveaux élus à leurs rôles et responsabilités. Les objectifs ? Harmoniser les connaissances, encourager les échanges constructifs et favoriser une collaboration efficace.

"L'Assemblée nationale et ses partenaires envisagent d'organiser des formations ciblées pour renforcer les compétences des députés dans divers domaines clés."

Le premier jour a été consacré à des présentations sur les rôles des députés, la gestion administrative, la législation, le contrôle de l'exécutif et l'évaluation des politiques publiques. Des experts, dont M. Calvin RANDRIAMAHAFANJARY, Secrétaire général de l'Assemblée nationale, ont animé ces sessions.

Le deuxième jour a mis en lumière les interventions des partenaires institutionnels. Parmi eux, M. Rado MILIJAONA, Président de la chambre en charge de l'évaluation des politiques publiques et Audits Commandés de la Cour des Comptes, a souligné

l'importance de l'évaluation des actions gouvernementales. Le BIANCO a abordé la lutte contre la corruption, tandis que des organisations comme POLITIKA, la FES, l'EISA et le PNUD ont évoqué des thèmes tels que la communication institutionnelle, les activités parlementaires et les objectifs de développement durable.

Le Réseau Parlementaire National pour la Justice Reproductive : Un modèle de collaboration

Le Réseau Parlementaire National pour la Justice Reproductive (RPNJR), créé en octobre 2023 et présidé par le député Lova RAJAOBELINA élu dans le District de Moramanga, s'engage à améliorer la santé des femmes et à promouvoir la justice reproductive à Madagascar. Soutenu par IPAS Afrique Francophone, le réseau a organisé un atelier de formation de trois jours à Toamasina du 5 au 7 novembre 2024, destiné à renforcer les capacités des nouveaux députés impliqués dans cette cause.

Cet atelier avait pour but de sensibiliser les participants aux enjeux de la santé et des droits sexuels et reproductifs (DSSR), de clarifier le rôle du RPNJR et de finaliser son plan d'action pour la période 2024-2026. Les députés ont pu ainsi approfondir leur compréhension des questions législatives liées à la santé reproductive et explorer des stratégies pour améliorer l'accès aux services essentiels dans ce domaine.



Vers un renforcement continu des capacités

D'autres formations sont prévues dans les mois à venir. L'Assemblée nationale et ses partenaires envisagent d'organiser des formations ciblées pour renforcer les compétences des députés dans divers domaines clés. Entre autres, les membres de la commission juridique bénéficieront de sessions sur la rédaction des lois et les normes législatives ; la commission de l'évaluation des politiques publiques sera formée sur les méthodologies d'analyse et de suivi des politiques gouvernementales ; la commission bonne gouvernance approfondira

des thèmes tels que la transparence, la redevabilité et la lutte contre la corruption ; la commission des finances se concentrera sur la gestion budgétaire, l'analyse des finances publiques et le contrôle des dépenses de l'État.

En parallèle, des initiatives spécifiques seront déployées pour renforcer les réseaux parlementaires, notamment le réseau des femmes et le caucus genre, qui jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'égalité des sexes et l'intégration des questions de genre dans les politiques publiques.

Par ailleurs, les conseillers techniques et assistants parlementaires jouent un rôle clé en soutenant les députés



Appuie
les processus électoraux

Transparence
Mobilisation **Formation** **Femmes** Éducation
Débat **Citoyens** Inclusivité
Politique **Démocratie** **Jeunes**
Médias **Électeurs** **Participation**
Liberté **Redevabilité**
Personnes handicapées
Vote

dans leurs tâches quotidiennes. Leur expertise et leur accompagnement sont essentiels pour assurer la qualité du travail législatif. Dans cette optique, il serait souhaitable que la commission juridique, les conseillers techniques et les assistants parlementaires puissent bénéficier de formations conjointes sur la légistique. Une telle initiative permettrait de renforcer la cohésion et la complémentarité entre les députés et leurs équipes, tout en améliorant la maîtrise des techniques de rédaction et d'analyse des textes de loi.

Nirina

LE RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES - CAUCUS GENRE : POUR LA PROMOTION DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

La participation des femmes dans les sphères politiques a progressé au fil des années, bien que des défis demeurent. En 2023, selon les données de l'Union interparlementaire (UIP), la proportion mondiale de femmes parlementaires est de 26,9 %. Bien que ce chiffre représente une avancée par rapport aux décennies précédentes, les progrès restent lents et inégaux. Au début de l'année 2024, la part des femmes dans les parlements d'Afrique subsaharienne était de 27,3 %, mais les écarts entre les pays sont considérables. A Madagascar, la nouvelle législature ne compte que 23 femmes parmi les 163 députés. Dans ce contexte, renforcer la voix et l'influence des femmes parlementaires devient une priorité. C'est dans ce cadre que le Réseau des Femmes Parlementaires - Caucus Genre, anciennement connu sous le nom de SO.MA.MI (Solombavambahoaka Mampihatra ny Miralenta), joue un rôle essentiel en tant qu'outil de plaidoyer et de transformation législative en faveur des droits des femmes.

Historique et évolution

Créé en 2014, le SO.MA.MI est une initiative phare de l'Assemblée nationale visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes au sein de l'institution législative et dans les politiques publiques. Cette année-là, la représentation féminine au sein de la chambre basse atteignait son pic, avec 31 femmes sur 151 députés, soit 21%. Avant cette date, l'Assemblée nationale malgache n'avait jamais atteint le seuil des 10 % de femmes élues.

Malgré une légère baisse de la représentation féminine au fil des années - 24 femmes sur 151 députés en 2019 et 23 femmes sur 163 députés en 2024 - l'élan initié en 2014 a permis de poser des bases solides d'un Réseau engagé et déterminé. En août 2024, la tenue de la première réunion d'introduction et l'établissement du nouveau bureau ont réaffirmé l'engagement des femmes parlementaires à poursuivre leurs actions en faveur des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes à Madagascar.

Vision, missions et objectifs

Le caucus genre aspire à une société solidaire et prospère, fondée sur l'égalité des sexes, où le leadership féminin est valorisé. Dans cette optique, ses principales missions consistent à renforcer la participation

des femmes dans la prise de décision, à élaborer des lois favorisant l'égalité femmes-hommes, et à mener des actions de plaidoyer aussi bien au niveau national qu'international. Ses objectifs visent à initier des réformes législatives sensibles au genre, à instaurer un budget sensible au genre, à élaborer des politiques publiques inclusives, et à renforcer le contrôle de l'action gouvernementale afin de garantir le respect des engagements en faveur de l'égalité entre les sexes.

"Les femmes députées sont en première ligne pour défendre les droits des femmes et promouvoir des réformes législatives sensibles au genre."

En décembre 2024, le caucus a participé à un atelier de team building et d'élaboration de son plan stratégique et opérationnel, avec un objectif majeur : la ratification du Protocole de Maputo, instrument juridique essentiel conçu spécifiquement pour promouvoir et protéger les droits des femmes africaines.

Structure du réseau

Les femmes parlementaires sont plus déterminées que jamais à faire avancer les droits des femmes malagasy. Ce Réseau rassemble des élues de diverses tendances politiques, tout en étant ouvert aux hommes parlementaires qui soutiennent la cause.

Le Caucus Genre est structuré de manière à refléter la diversité géographique du pays. Sous la présidence de Madame RABY Savatsarah Ain'Harimanga Gabrielle, députée élue dans le district de Farafangana, le bureau comprend trois vice-présidentes représentant les six provinces de Madagascar (Antananarivo et Toamasina ; Mahajanga et Antsiranana ; Fianarantsoa et Toliara), une rapporteure, une commissaire aux comptes et une trésorière. Cette configuration permet de coordonner efficacement les actions du Réseau et d'assurer un suivi des engagements en matière d'égalité.

Rôle et l'importance du Caucus genre

Les femmes députées, par leur position unique, sont en première ligne pour défendre les droits des femmes et promouvoir des réformes législatives sensibles au genre. Elles sont également les mieux placées pour transmettre les réalités vécues par les femmes dans leurs circonscriptions

respectives, ce qui leur permet d'élaborer des recommandations spécifiques adaptées aux besoins et défis locaux. En tant que porte-paroles des préoccupations des femmes sur le terrain, elles peuvent formuler des propositions législatives et des politiques publiques qui tiennent véritablement compte des divers contextes régionaux.

Ce rôle de relais entre la population et les instances décisionnelles est fondamental pour garantir que les lois et politiques publiques répondent aux enjeux réels des femmes malgaches. Aussi, en collaborant avec la société civile et les partenaires internationaux,

le Caucus Genre peut soutenir des initiatives en faveur des droits des femmes. Il peut également organiser des formations pour renforcer les compétences des parlementaires sur les questions de genre, afin de garantir une meilleure représentation et une participation active des femmes dans la prise de décision.

Perspectives et défis à venir

Les défis restent nombreux pour le Réseau. La faible représentation actuelle des femmes au Parlement, conjuguée aux obstacles culturels et institutionnels, impose une mobilisation continue pour faire

évoluer la situation. Cependant, les perspectives d'avenir sont porteuses d'espoir grâce à la détermination des femmes parlementaires et à l'engagement de la nouvelle génération de députés. Ce réseau est convaincu que l'intégration du genre dans les lois nationales et les politiques publiques contribuera à la réalisation de l'ODD 5, qui vise l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles à Madagascar.

R.Andrianina



*RABY SAVATSARAH Ain' Harimanga Gabrielle,
Présidente du Réseau Parlementaire-Caucus genre*

Coopération

FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC: LES IMPLICATIONS DE L'ASSEMBLÉE DE MADAGASCAR

Suite à son élection à la tête de l'Assemblée nationale de Madagascar le 09 juillet 2024, Le Président TOKELY Justin se voit six mois après attribuer de nouvelles responsabilités à l'échelle régionale à travers la SADC. En effet, il est actuellement le nouveau Président du Forum Parlementaire de la SADC (FP-SADC) depuis le 24 décembre 2024 et ce pour un mandat de 2 ans.

Le Forum Parlementaire de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) est un réseau parlementaire composé de 15 pays membres. Il joue un rôle crucial dans la promotion de l'intégration régionale et de la coopération entre les États membres. Chaque pays membre assure à tour de rôle la présidence du Forum, et c'est une grande première pour Madagascar.

Pour rappel nous faisons partie de cette organisation depuis 2005. Cette Année nous sommes avons la double responsabilité de diriger à la fois le forum parlementaire de la sadec mais encore la communauté SADEC elle-même.

Un Président chargé de plusieurs fonctions

En tant que Président du Forum, Tokely Justin assure plusieurs fonctions essentielles :

- Président de l'Assemblée Plénière : Il dirige toutes les séances de l'Assemblée plénière du FP-SADC.
- Président du Comité Exécutif (EXCO) : Il supervise directement la Secrétaire Générale du Forum et approuve les décisions administratives et stratégiques.
- Représentant et porte-parole du Forum : Il représente le Forum lors des rencontres interparlementaires et veille à défendre les intérêts des États membres.

Durant son mandat de deux ans, quatre Assemblées Plénières seront organisées, dont une à Madagascar. Cet événement représentera un défi logistique important pour le pays, impliquant l'accueil d'environ 200 invités et la mise en place d'une structure dédiée à la coordination avec les autres membres de la SADC.

Échéances Majeures en 2025

L'année 2025 s'annonce particulièrement chargée avec plusieurs événements clés au sein du FP-SADC :

- Réunion du Comité Exécutif (fin février) s'est tenue en Namibie, au siège du FP-SADC.
- Deuxième réunion du Comité Exécutif (juin) se fera en visioconférence.

• Assemblée Plénière (entre juillet et août) se déroulera au Zimbabwe.

Ces rencontres joueront un rôle crucial dans la définition des orientations stratégiques du Forum.

Madagascar profondément investi

Actuellement, plusieurs députés malgaches sont activement impliqués dans le Forum et participent aux réunions et travaux quotidiens. Le bureau du FP-SADC en Namibie fonctionne sous la supervision directe du Président Tokely Justin, garantissant un suivi quotidien des missions liées à cette présidence.

Avec un programme ambitieux pour 2025, la participation de Madagascar au sein du Forum Parlementaire de la SADC marque une avancée significative dans l'intégration régionale et l'harmonisation législative en Afrique Australe.

Le Forum est composé de parlementaires issus des 15 pays membres dont Madagascar. Nous y sommes représentés par cinq députés, en plus du Président Tokely Justin et chacun d'eux occupe un rôle précis :

- Mme RABY Savatsarah Ain'Harimanga Gabrielle : Membre du caucus régional des femmes parlementaires de la SADC et de la commission permanente de l'égalité des genres, de la promotion de la femme et du développement de la jeunesse.
- Mme Sophie RATSIRAKA : Membre de la commission permanente de la démocratisation, de la gouvernance et des droits humains.
- M. FIAROVANA Lovanirina Célestin : Membre de la commission permanente du développement humain et social et des programmes spéciaux, ancien vice-président du FP-SADC de 2000 à 2022.
- M. RAJAABELINA Lova Herizo :

Membre de la commission permanente de l'alimentation, de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'action climatique.

• Mme BAVY Angelica Michelle : Membre de la commission permanente du commerce, de l'industrie, des finances et des investissements.

L'importance des Lois Types de la SADC

En tant que groupe parlementaire, le FP-SADC a pour principale mission l'élaboration de « lois types », qui servent de canevas pour les législations nationales. En tant qu'organe consultatif de la SADC, il constitue une plateforme unique où les parlementaires discutent des enjeux stratégiques et harmonisent les politiques à travers la région.

Ces « lois types », dites « lois types de la SADC » servent de cadre de référence sans être contraignantes pour les pays membres. Elles respectent le principe de souveraineté nationale et visent à créer une harmonisation législative adaptée aux différentes réalités juridiques des pays membres. En matière de lutte contre les violences basées sur le genre par exemple une loi type définirait les éléments fondamentaux à intégrer dans les législations nationales.

Les systèmes juridiques des pays membres de la SADC étant variés (Common law pour la plupart, droit francophone pour Madagascar), ces lois types doivent s'adapter à toutes les techniques législatives existantes dans la région et c'est là que se définit le rôle des parlementaires en matière de consultation et sources d'information.

RAZANAMALALA Sylvette



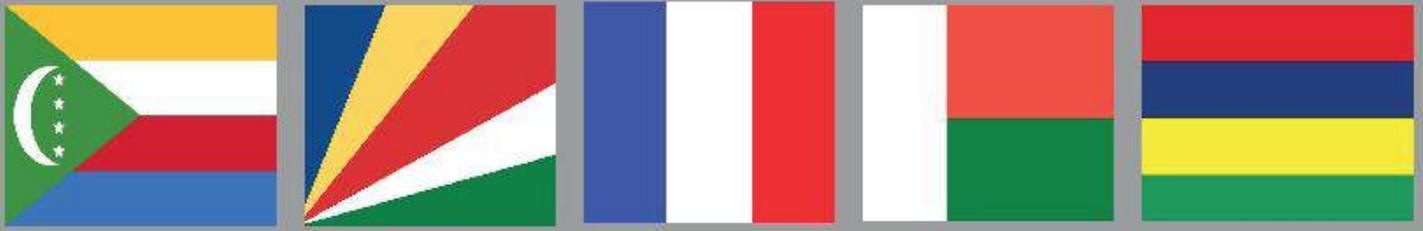
Coopération

AP-COI 2025 : UNE FEUILLE DE ROUTE AMBITIEUSE POUR UNE INDIANOCÉANIE UNIE ET RÉSILIENTE

En 2025, l'Assemblée Parlementaire de la Commission de l'Océan Indien (AP-COI) se donne pour mission de renforcer la coopération régionale face aux défis climatiques, économiques et sociaux. Diplomatie parlementaire, gouvernance démocratique, économie bleue et résilience climatique sont au cœur des priorités. Décryptage des enjeux et des actions prévues pour cette année.



Réunion du Comité Exécutif de l'Association des Parlementaires au sein de la Commission de l'Océan Indien (AP-COI) du 19 novembre 2024 à Antananarivo



Diplomatie parlementaire et gouvernance démocratique : les piliers de l'action régionale

L'AP-COI place la diplomatie parlementaire au centre de sa stratégie pour 2025. L'objectif est clair : intensifier les échanges entre les parlements des États membres pour améliorer la concertation et la prise de décision commune. Cette approche vise à renforcer la capacité de l'AP-COI à répondre aux défis régionaux de manière collective et coordonnée.

Parallèlement, la consolidation de la gouvernance démocratique reste une priorité. L'accent est mis sur la participation citoyenne, en particulier celle des jeunes et des femmes, ainsi que sur la transparence et la bonne gouvernance. Des ateliers et formations seront organisés pour les parlementaires et les fonctionnaires, couvrant des thématiques essentielles comme les processus électoraux, le changement climatique et l'économie bleue.

Les défis de l'Indianocéanie : un contexte complexe pour l'AP-COI

La région de l'Indianocéanie est confrontée à des défis majeurs, à la fois globaux et spécifiques à son contexte insulaire, qui influencent directement les programmes d'action de l'AP-COI. Les changements climatiques, avec la montée des eaux, l'érosion côtière et l'augmentation des cyclones, menacent les îles de la COI, rendant urgente la mise en place de politiques de résilience et d'adaptation.

La sécurité alimentaire, la promotion de l'économie bleue et la sécurité maritime sont également des enjeux critiques, avec la nécessité de lutter contre la pêche illicite, de développer l'agriculture locale et de réduire la dépendance aux importations pour assurer l'autosuffisance des populations. Des résolutions communes seront adoptées pour préserver ces ressources et encourager

une gestion durable des océans.

À ces défis s'ajoute l'instabilité économique post-COVID, qui continue de peser lourdement sur la région. Le secteur touristique, pilier de nombreuses économies insulaires, peine à se relever, affectant l'emploi des jeunes et exacerbant les inégalités socio-économiques. Enfin, les crises géopolitiques mondiales, avec leurs risques de perturbations dans l'approvisionnement en énergie et en denrées alimentaires, soulignent la nécessité d'une coopération régionale renforcée. Face à ces réalités complexes, l'AP-COI doit aligner sa feuille de route sur des actions concrètes et coordonnées pour garantir l'efficacité de ses programmes et la résilience de la région.

"L'AP-COI doit apporter des solutions concrètes aux défis communs de nos pays."

Le Parlement Régional des jeunes; une innovation majeure

CL'une des initiatives phares de 2025 est le lancement officiel du Parlement Régional des Jeunes de l'Indianocéanie (PRJIO). Ce projet pilote vise à offrir aux jeunes de la région un cadre structuré pour s'exprimer, participer à des simulations parlementaires et influencer les décisions régionales. Le PRJIO permettra également de renforcer les connaissances des jeunes sur les systèmes démocratiques et de favoriser leur engagement citoyen.

Madagascar, acteur actif dans la coopération régionale

Madagascar, actif au sein du COMEX et du COPIL, entend renforcer son leadership en 2025. Il pourrait accueillir des événements thématiques sur des sujets comme la jeunesse,

la sécurité alimentaire ou l'égalité femmes-hommes.

Bien qu'aucune action spécifique ne soit encore définie pour le développement économique et social de Madagascar, des pistes sont explorées. Parmi elles, des formations pour les parlementaires sur l'économie bleue et le tourisme durable, ainsi que des programmes de soutien à l'entrepreneuriat des jeunes. Ces initiatives s'inscrivent dans les priorités régionales de l'AP-COI tout en répondant aux besoins locaux.

Partenariats et financements : des leviers essentiels

Pour mener à bien ses projets, l'AP-COI compte sur des partenariats solides. La collaboration avec la COI, notamment via le Projet GPS financé par l'AFD, se poursuivra en 2025. Des partenariats avec d'autres blocs régionaux, comme le COMESA ou l'Union africaine, sont également envisagés pour promouvoir l'intégration des petits États insulaires. Enfin, l'AP-COI entend mobiliser des financements auprès de bailleurs comme l'Union Européenne et la Banque Mondiale.

Avec des objectifs ambitieux et des initiatives innovantes comme le PRJIO, l'Assemblée Parlementaire entend renforcer la coopération régionale et répondre aux défis majeurs de l'Indianocéanie. Madagascar, en tant qu'acteur clé, jouera un rôle déterminant dans cette dynamique. Face aux impacts croissants des changements climatiques, l'AP-COI entend renforcer la résilience des États membres. Les politiques de transition énergétique et de sécurité alimentaire seront au cœur des discussions, notamment dans le cadre du V^e Sommet des Chefs d'États et de Gouvernement de la COI, qui se penchera sur la souveraineté alimentaire.

Nirina

PREMIÈRES MISSIONS INTERNATIONALES DE SEM TOKELY JUSTIN, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les récentes missions à l'étranger du Président de l'Assemblée nationale malagasy marquent un tournant décisif dans la diplomatie parlementaire de la Grande Île. Les missions diplomatiques de l'Assemblée nationale malagasy constituent un levier essentiel pour renforcer la coopération parlementaire internationale. La participation du Président de l'Assemblée nationale, Son Excellence Monsieur TOKELY Justin, à un séminaire interparlementaire régional aux Seychelles a illustré cet engagement. En se saisissant de la question cruciale du changement climatique, Madagascar a démontré son leadership dans la région. Cette rencontre a non seulement renforcé les liens entre les parlements des États insulaires de l'océan Indien, mais a également ouvert de nouvelles perspectives de collaboration en matière d'élaboration de politiques publiques ambitieuses et de mobilisation de ressources financières pour faire face aux défis environnementaux. En promouvant une gouvernance climatique participative et en renforçant les échanges parlementaires, Madagascar contribue activement à la construction d'un avenir durable pour la région.

Du 23 au 24 septembre 2024, à Mahé, le Président a pris part à un séminaire interparlementaire d'envergure consacré aux enjeux climatiques, réunissant les représentants des États insulaires de l'océan Indien. Cette rencontre a souligné l'impérative nécessité d'une action collective face aux défis environnementaux planétaires.

Les échanges fructueux qui ont marqué ce séminaire ont permis de mettre en lumière les initiatives nationales et régionales mises en œuvre pour renforcer la résilience des communautés insulaires. Par ailleurs, une formation dispensée par une experte de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie a offert aux participants l'opportunité d'acquérir de nouvelles compétences en matière de législation environnementale.

Le plaidoyer pour un cadre législatif robuste

L'un des points forts de cette rencontre a été l'accent mis sur l'importance d'élaborer des législations environnementales rigoureuses. Les parlements, en tant que garants de l'intérêt général, jouent un rôle primordial dans la définition de normes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à garantir la transparence dans la mise en œuvre des

politiques climatiques. Son Excellence Monsieur TOKELY Justin a souligné l'urgente nécessité de moderniser le cadre législatif malagasy en matière de gestion des ressources naturelles, tout en privilégiant une approche inclusive associant les communautés locales.

Le défi du financement climatique

La mobilisation de ressources financières en faveur de projets climatiques s'est également avérée être un enjeu majeur de ce séminaire. Les participants ont exploré diverses stratégies pour faciliter l'accès aux fonds internationaux dédiés au climat, promouvoir des partenariats public-privé et optimiser la gestion des ressources nationales. Le Président de l'Assemblée nationale malagasy a, quant à lui, mis en avant le rôle crucial de la diaspora malagasy dans le financement d'initiatives locales.

Des rencontres bilatérales fructueuses

En marge de ce séminaire, Son Excellence Monsieur TOKELY Justin a eu l'occasion de s'entretenir avec ses homologues des Seychelles et des Comores. Ces rencontres bilatérales ont permis d'explorer des pistes de coopération en matière de gestion durable des ressources marines, de tourisme durable et d'agroécologie.

Un périple enrichissant au cœur de la Chine millénaire

Répondant à l'invitation des autorités provinciales de Shandong du 27 au 29 septembre 2024, Son Excellence Monsieur TOKELY Justin s'est rendu à Qufu, berceau du confucianisme, afin de renforcer les liens unissant Madagascar et la République Populaire de Chine. Cette visite, coïncidant avec la célébration du 2575^{ème} anniversaire de Confucius, s'est inscrite dans un cadre institutionnel et culturel des plus propices aux échanges. Les discussions avec les autorités locales ont porté sur des projets d'envergure, tels que la finalisation du bâtiment R+4 de l'Assemblée nationale malagasy, et ont permis d'envisager de nouvelles perspectives de coopération parlementaire.

Un engagement pour un avenir durable

Les récentes missions officielles de Son Excellence Monsieur TOKELY Justin marquent une étape importante dans l'affirmation de Madagascar sur la scène internationale. En plaçant les enjeux environnementaux et le développement durable au cœur de ses priorités, il a renforcé la position de notre pays. En tant que Président de l'Assemblée nationale, il a su donner une nouvelle dimension à la diplomatie

parlementaire malagasy, en favorisant les échanges entre les législateurs et en nouant des partenariats stratégiques.

Une vision tournée vers l'avenir

À travers ces initiatives, le Président de l'Assemblée nationale malagasy trace les contours d'un avenir prometteur pour Madagascar. Son engagement en faveur de solutions innovantes et inclusives s'inscrit dans une vision à long terme visant à faire de notre pays un acteur clé de la coopération internationale et un modèle de développement durable en Afrique.

La mission en Chine a été l'occasion de célébrer les liens historiques et culturels qui unissent Madagascar et la Chine. En participant aux festivités en l'honneur de Confucius, le Président de l'Assemblée nationale a souligné l'importance de préserver notre patrimoine culturel et de promouvoir les échanges interculturels, vecteurs de compréhension mutuelle et de développement.

Les rencontres institutionnelles de haut niveau ont permis de définir les contours de partenariats stratégiques qui répondent aux besoins spécifiques de Madagascar. En privilégiant des secteurs clés tels que les infrastructures et l'agriculture, ces partenariats contribueront à renforcer l'économie nationale et à améliorer les conditions de vie des populations.

Ces actions s'inscrivent dans une dynamique de transformation profonde de notre pays, où l'innovation, la coopération internationale et le développement durable sont au cœur

des préoccupations.

Des premières étapes prometteuses pour une diplomatie parlementaire renforcée

Les premières missions officielles du Président TOKELY Justin marquent un tournant décisif dans la diplomatie parlementaire malagasy. En s'engageant activement sur la scène régionale et internationale, il a placé Madagascar au cœur des enjeux mondiaux.

La participation à la Conférence des Présidents de l'AP-COI a été une étape cruciale dans cette dynamique. En s'associant à ses homologues de la région, le Président de l'Assemblée nationale a souligné l'importance d'une coopération parlementaire renforcée pour relever les défis communs, notamment le changement climatique. Cette initiative a permis à Madagascar de se positionner comme un acteur moteur dans la recherche de solutions innovantes et durables pour notre région.

La visite officielle à Qufu, berceau du confucianisme, a quant à elle symbolisé l'attachement de Madagascar à la promotion des échanges culturels et à la construction de partenariats stratégiques. En rendant hommage à Confucius, le Président TOKELY Justin a souligné l'importance des valeurs universelles de paix, de sagesse et de coopération. Cette mission a ouvert de nouvelles perspectives pour le partenariat sino-malagasy, notamment dans les domaines de l'éducation, de la culture et du développement

économique.

Grâce à ces missions, Madagascar a renforcé sa position sur la scène internationale et a démontré sa volonté de contribuer à un monde plus juste et plus durable. Les résultats obtenus sont encourageants et ouvrent la voie à de nouvelles collaborations fructueuses.

En annexe, nous présentons les discours et allocutions prononcés par le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur TOKELY Justin, lors de ses sorties officielles aux Seychelles et en Chine ; ainsi que des photos illustrant ses voyages officiels. Ces interventions reflètent non seulement les objectifs stratégiques de ses missions, mais également l'engagement de Madagascar à renforcer les coopérations régionales et internationales.

Ces allocutions mettent en lumière les thématiques clés abordées, telles que la collaboration parlementaire dans l'océan Indien, les relations bilatérales avec la République populaire de Chine, ainsi que des réflexions sur des enjeux globaux, notamment le dialogue interculturel et le développement durable. Elles traduisent également la vision et les aspirations de la représentation nationale malagasy sur la scène internationale.

Le texte intégral de chaque discours est présenté pour témoigner de la portée des échanges et des engagements pris au cours de ces événements.

R. Calvin

ANNEXE

Intervention de Monsieur TOKELY Justin,
Président de l'Assemblée nationale de Madagascar à l'occasion
de la table ronde sur le changement climatique
Mahe, Seychelles – 23 septembre 2024

Monsieur le Président,
Chers Collègues parlementaires,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement heureux de participer à cette table ronde durant laquelle nous allons partager les expériences de chacun de nos pays en matière de changement climatique. Je tiens d'abord à vous dire qu'à l'heure actuelle, le changement climatique est l'un des défis environnementaux majeurs auxquels l'humanité est confrontée. Cette problématique mondiale se manifeste par un réchauffement climatique dont

les effets sont particulièrement alarmants. Aucun pays n'est à l'abri de ses impacts négatifs, mais ce sont principalement les pays en développement comme Madagascar, qui en subissent les conséquences les plus sévères.

Mon pays fait partie des pays les plus vulnérables au changement climatique. En effet, il est particulièrement impacté par les catastrophes liées aux bouleversements climatiques et à la dégradation de l'environnement. De ce fait, il subit régulièrement des perturbations dont la fréquence, la durée et l'intensité se sont accrues à une vitesse considérable, surtout dans les régions du sud et du sud-est.

Une question se pose alors, comment se manifeste le changement climatique à Madagascar et quelles sont les mesures prises par l'État malagasy afin d'y faire face ? Quel est l'état des lieux ?

Madagascar dispose d'une capacité limitée à s'adapter au changement climatique en raison de sa situation socio-économique.

Le changement climatique s'y manifeste ainsi de plusieurs manières.

Entre 2000 et 2023, plus de 47 cyclones ont frappé la Grande île, entraînant de nombreux dégâts et le déplacement de plus de 740 000 personnes, dont 445 000 enfants. D'autre part, la sécheresse aggrave l'insécurité alimentaire, tandis que les inondations sévères détruisent les infrastructures, y compris les écoles et les centres de santé.

Selon le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, parmi d'autres répercussions, les effets directs et indirects des changements climatiques pourraient entraîner :

- La diminution du rendement agricole, de l'élevage et de la pêche conduisant à une insécurité alimentaire et baisse des sources de revenus de plus grand nombre de la communauté humaine.
- La baisse de la disponibilité et de la qualité d'eau
- La perte et destruction des infrastructures de base : ponts, barrages, routes, hôpitaux, écoles, etc., qui sont les piliers du développement du pays,
- La prolifération des maladies et émergence de nouvelles maladies qui affecteraient la productivité de la population.
- La disparition et extirpation de certaines espèces animale et végétale. Il a été rapporté que 25 % des espèces (mammifères, oiseaux, plantes) pourraient disparaître en cas d'augmentation de 2°C. Pourtant, les récentes projections indiquent une augmentation de 2,6°C d'ici à 2055. Les impacts du réchauffement climatique sur les systèmes naturels sont déjà sentis.

A cause de ce réchauffement, beaucoup d'écosystèmes terrestre et marin ainsi que certains services qu'ils fournissent ont actuellement changé. Par conséquent, la perte d'espèces perturberait l'équilibre et les fonctions écologiques qui seront traduites par la dépletion des services écosystémiques, dont dépend essentiellement le système humain.

Cette situation demeure très préoccupante et requiert un soutien international constant pour aider Madagascar à relever les défis liés au changement climatique. En effet, le changement climatique, comme l'on ne cesse de le répéter, est une préoccupation d'envergure internationale qui lie tous les pays tant développés qu'en voie de développement.

Quelles sont alors les actions entreprises par l'Etat malagasy jusqu'ici ?

Etant Partie contractante à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (en 1998), au Protocole de Kyoto (en 2003) et l'Accord de Paris (en 2016); l'Etat malagasy entreprend les efforts nécessaires afin de limiter et de s'adapter aux impacts du changement climatique.

Cela se manifeste par l'adoption de programmes et politiques nationales, la prise d'initiatives de conservation et la conduite de projets de reforestation en plus des collaborations pour la mise en place de programmes d'aide humanitaire et d'éducation environnementale.

Ainsi, à travers sa politique environnementale conduite par le Ministère de l'Environnement du Développement Durable, le Gouvernement Malagasy a fait de la réconciliation entre l'homme et son environnement une priorité. Cette approche se reflète dans l'intégration systématique de la dimension environnementale dans toutes les activités de développement national, ainsi que dans l'adoption de nombreux textes législatifs et réglementaires dédiés à la gestion et à la préservation de l'environnement.

Dans le cadre du changement climatique, l'on peut citer par exemple la Politique nationale de l'Environnement de Développement Durable de Madagascar incluant plusieurs plans et politiques ou bien la Loi n° 2016 - 019 autorisant la ratification de l'Accord de Paris de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNA) - 2021

Les défis liés à la lutte contre le changement climatique à

Madagascar, qui se manifestent à travers divers impacts socio-économiques et environnementaux, sont intrinsèquement liés aux problématiques de développement. Cela concerne principalement et non exhaustivement des domaines tels que :

- L'énergie et l'électrification,
- L'aménagement du territoire,
- Les transports et la croissance urbaine,
- La gestion de l'eau et de l'agriculture,
- La santé,
- Les impacts économiques et sociaux des catastrophes naturelles,
- La préservation des services écosystémiques, la gestion des forêts et la conservation de la biodiversité...

Au vu de cela, le PNA se focalise ainsi sur les secteurs Agriculture-Elevage Pêche, Ressources en eau, Santé publique, Biodiversité et Foresterie, Zones côtières, Infrastructures, Gestion/Réduction des risques et des catastrophes climatiques, tout en considérant de manière transversale le renforcement des capacités humaines, financières, techniques et technologiques et institutionnelles, ainsi que la prise en compte du genre.

Cette priorisation t

ient compte du document « Contribution Déterminée au niveau National » (CDN) que Madagascar a adopté à l'issue de l'Accord de Paris, tout en considérant l'évolution des autres problématiques liées au changement climatique au niveau d'autres secteurs.

Le PNA s'articule ainsi autour de trois grands axes stratégiques qui sont de :

- Renforcer la gouvernance et l'intégration de l'adaptation ;
- Mettre en œuvre un programme d'actions sectoriel prioritaire ;
- Financer l'adaptation aux changements climatiques.

La Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC)

S'inscrivant dans la Politique Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, la politique nationale de lutte contre le changement climatique (PNLCC) s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique et du Protocole de Kyoto. Son but principal étant de gérer efficacement le changement climatique de manière à ce que les effets néfastes qu'il a sur les différents secteurs précités soient réduits au minimum.

Elle a pour objectifs principaux de :

- Promouvoir des mesures nationales appropriées pour réduire le degré de vulnérabilité du pays face au Changement Climatique et les émissions de Gaz à Effet de serre.
- Développer des comportements contribuant à la lutte contre le Changement Climatique à tous les niveaux.

La PNLCC s'articule ainsi sur plusieurs axes dont :

- Le renforcement des actions d'adaptation au changement climatique tenant en compte des besoins réels du pays
- La mise en œuvre des actions d'atténuation au profit du développement du pays
- L'intégration du changement climatique à tous les niveaux
- Le développement des instruments de financements stables et
- La promotion de la recherche, développement et transfert de technologie et gestion adaptive.

Chers Collègues,

Excellences,

Mesdames et messieurs,

Nous sommes ici à Mahe, aux Seychelles pour échanger surtout avec les pays qui disposent déjà de loi sur le climat. Madagascar avec le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique et la Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique ne commence pas ex nihilo. Personnellement, je pense que ces deux documents feront certainement l'ossature de notre future loi sur le climat.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

Allocution de Monsieur TOKELY Justin, Président de l'Assemblée nationale à l'occasion de la célébration du 2575ème anniversaire de Confucius Qufu, vendredi 27 septembre 2024.

Excellences, Mesdames et Messieurs, j'aimerais d'abord remercier les autorités de la Province de Shandong pour leur invitation, me permettant ainsi, avec mes collaborateurs, de venir à Qufu, lieu de naissance de Confucius à l'occasion de ces festivités marquant son 2575ème anniversaire. C'est un geste d'amitié et de fraternité envers la population malagasy que j'ai l'honneur de représenter en ma qualité de Président de l'Assemblée nationale.

En lisant la lettre d'invitation, j'ai pu remarquer que le thème de cet anniversaire est : « dialogue avec Confucius – l'enseignement mutuel des civilisations ».

Si vous me permettez, je voudrais vous adresser en quelques mots, ma pensée sur Confucius et sa conception sur le dialogue des cultures et des civilisations.

En effet, nous vivons dans un monde où les échanges entre cultures et civilisations sont devenus incontournables. À une époque marquée par des défis mondiaux complexes, il est plus que jamais essentiel de favoriser un dialogue respectueux et fructueux entre les peuples.

La pensée de Confucius comme fondement du dialogue interculturel

Né en 551 avant J.-C., Confucius a développé une philosophie centrée sur l'humain, fondée sur la notion de ren (bienveillance). Cette qualité invite chaque individu à toujours se dépasser moralement et à témoigner de la compassion envers autrui, transcendant les cultures et les frontières. Cette vision de la bienveillance est une base essentielle pour tout dialogue intercivilisationnel, car elle appelle à un respect mutuel et à une considération de l'autre. Confucius croyait également que l'éducation était le chemin vers l'harmonie sociale. Selon lui, la formation intellectuelle et morale d'un individu contribue à la paix au sein de la société. Cette idée, partagée par de nombreuses civilisations, souligne l'importance de promouvoir la formation intellectuelle et morale des individus pour établir un dialogue entre les cultures.

En outre, Confucius a influencé non seulement la Chine, mais aussi de nombreuses autres nations asiatiques comme la Corée, le Japon et le Vietnam. Au-delà de l'Asie, ses idées ont également été découvertes et étudiées en Occident, notamment à partir de la Renaissance, et continuent d'inspirer aujourd'hui des réflexions sur la morale et la gouvernance.

Son modèle de société, basé sur l'harmonie, le respect des relations et l'importance des rituels, offre une base solide pour instaurer des ponts entre différentes cultures. Il nous invite à réfléchir à comment, dans un monde globalisé, nous pouvons mieux comprendre nos différences tout en cherchant à trouver des points communs.

La pertinence actuelle de la pensée de Confucius

Aujourd'hui, face aux tensions interculturelles croissantes, les enseignements de Confucius sont plus pertinents que jamais.

Sa philosophie, centrée sur l'harmonie et la modération, nous encourage à cultiver la tolérance et le respect mutuel. Le confucianisme propose un modèle de société où les différences culturelles ne sont pas des obstacles, mais des richesses à partager, un idéal que nous devons poursuivre pour bâtir un monde plus juste et pacifique.

En 2019, la Conférence sur le dialogue des civilisations asiatiques (CDCA) à Beijing a illustré la pertinence continue de ces idées. Cet événement a rassemblé plus de 2 000 participants de 47 pays autour d'une vision commune : promouvoir la paix à travers le dialogue et la compréhension mutuelle. À cette occasion, le président chinois, Xi Jinping, a souligné l'importance de rejeter toute hiérarchie entre civilisations. Cette idée rejoint celle de Confucius, pour qui chaque culture possède une valeur égale et peut contribuer au progrès de l'humanité.

Lors de cette même conférence, plusieurs experts africains, notamment Michel Bono Tolno de la Guinée et Lahimaro Soja de Madagascar, ont mis en avant le rôle crucial de la compréhension interculturelle pour réduire les conflits et promouvoir le développement. Ces échanges illustrent la manière dont les principes confucéens trouvent un écho dans les efforts contemporains visant à renforcer la coopération internationale.

Les échanges entre civilisations, tels que ceux observés entre la Chine et l'Afrique via les Instituts Confucius, témoignent de l'impact direct de la compréhension mutuelle sur le développement. Comme l'a souligné Michel Bono Tolno, le respect mutuel et la collaboration sont des moteurs du progrès. Cela démontre que le dialogue interculturel n'est pas seulement un outil pour maintenir la paix, mais aussi un levier pour le développement économique et social.

En juillet dernier, lors du 10e Forum de Nishan sur les civilisations mondiales ici à Qufu, la ville natale de Confucius, ces questions ont été à nouveau abordées. Sous le thème "la culture traditionnelle et la civilisation moderne", des représentants de 63 pays ont exploré comment les idées confucéennes pouvaient offrir des solutions aux défis mondiaux, renforçant ainsi leur pertinence dans la quête d'une communauté de destin partagée.

Pour conclure, la pensée de Confucius, bien qu'ancrée dans l'histoire ancienne de la Chine, possède une portée universelle. Ses principes de bienveillance, d'éducation et d'harmonie nous offrent une base solide pour nourrir le dialogue entre civilisations. Dans un monde où la coopération interculturelle est essentielle pour surmonter les défis globaux, l'héritage de Confucius continue d'inspirer nos efforts pour promouvoir la paix, la tolérance et le développement à l'échelle mondiale.

Excellences, Mesdames et Messieurs, Je vous remercie pour votre aimable attention.

PARLIAMENTARY FRIENDSHIP GROUPS

According to the revised “Interior Rule” of the National Assembly of Madagascar, the Parliamentary Friendship Group is stipulated by the articles 38 and 39. This Parliamentary Friendship Group is also part of the parliamentary diplomacy which is simply by definition the actions of the parliamentary Assemblies as such and of some of their members in the field of international relations.

The Parliamentary Friendship Group's main goal is to forge closer relations between malagasy and foreign parliamentarians.

Missions:

- They interview various foreign personalities visiting Antananarivo;
- They also organize missions to the counterpart Parliament and reception of foreign parliamentary delegations;
- They can finally be used as a support point into actions of Interparliamentary or decentralized cooperation such as twinning between towns or districts.

Conditions:

At the level of our National Assembly, three conditions should be gathered for the agreement of Parliamentary Friendship Group:

- existence of a Parliament;
- existence of diplomatic relations with Madagascar;
- The country's membership of the United Nations Organization (U.N.O).

Number of existing Parliamentary Friendship Groups:

From now on, there are seventeen (17) Parliamentary Friendship Groups which are officially created as follows:

THE EXISTING PARLIAMENTARY FRIENDSHIP GROUPS :

1- GERMANY - MADAGASCAR

The Germany - Madagascar Parliamentary Friendship Group is a forum for dialogue and cooperation between legislators from the two countries. Germany and Madagascar have maintained diplomatic relations for many years, which have been strengthened over time, particularly through cooperation in development aid, culture, and education. The Germany-Madagascar Parliamentary Friendship Group has twenty-three (23) members, led by the President, the Honourable Christian SAORY

from “Belo Sur Tsiribihina”; the Vice-President, the Honourable Hervé HANOIGNONA from “Betioky-Sud” and the Rapporteur, the Honourable Fidèle Ravolaza Pierre RAZARA from Ambatondrazaka.

2- ENGLAND - MADAGASCAR

Bound by a long history marked by periods of colonization, trade, and cultural exchanges, the relations between England and Madagascar have given rise to various cooperations, including the England-Madagascar Parliamentary Friendship Group. Chaired by the Honourable Hyacinthe Aymar BEFENO TODIMANANA from Antsohihy, with the Honourable Edison RAZAFINTSIHOARANA from Anjozorobe as Vice-President and the Honourable Hervé HANOIGNONA from “Betioky-Sud” as Rapporteur, this thirteen (13) member-group focuses on cooperation in education and environmental protection.

3- CHINA - MADAGASCAR

In recent years, China has become a major economic partner for Madagascar, and this cooperation is also reflected at the parliamentary level.

The China-Madagascar Parliamentary Friendship Group, composed of more than half of the National Assembly's members, eighty-six (86) members out of one hundred and sixty-three (163) Deputies, is chaired by the Honourable Johnny Fenohery Nirina RAKOTOARISOA from Ambohidratrimo, with the Honourable Edouard Tianarivelo RAZAFIMAHEFA from Ambatolampy as Vice-President, and the Honourable Angelica Bavy MICHELLE from “Fénerive-Est” and the Honourable Tang Donat MANASOA from Mahanoro as Rapporteur and Deputy Rapporteur, respectively.

On September 24, 2024, a Chinese delegation led by Mr. Zhong Shan, a member of the Standing Committee of the National People's Congress of China and the Chairman of the Financial and Economic Affairs Committee, paid an official visit to Madagascar. The purpose of this visit was to share experiences between the two parliaments and strengthen cooperation between the China-Madagascar parliamentary friendship group. Furthermore, on November 19, 2024, the Chinese Embassy in Madagascar donated drums to the China-Madagascar Parliamentary Friendship Group, symbolizing the commitment of both nations to strengthen cultural and parliamentary ties.



4- SOUTH KOREA - MADAGASCAR

Although relations between South Korea and Madagascar are relatively recent compared to those with other Asian nations, they have significantly developed in recent years, particularly through the South Korea-Madagascar Parliamentary Friendship Group. Composed of twenty-three (23) members, this group is led by the Honourable Edison RAZAFINTSIHOARANA from Anjozorobe, with the Honourable Lucien Fanomezantsoa RANARIVÉLO from Tsiroanomandidy as Vice-President, and the Honourable Roméo Christophe RAMANATANANA from Soavinandriana as Rapporteur.

5- EGYPT - MADAGASCAR

On July 23, 2024, Her Excellency Madam Rabab Saïd Abdou Abdelhadi, Ambassador of the Arab Republic of Egypt to Madagascar, met with the President of the Malagasy National Assembly, Mr. Justin Tokely, at the Tsimbazaza Palace. During this meeting, they discussed promoting cooperation between the People's Assembly of Egypt and the Malagasy National Assembly, as well as the creation of a parliamentary friendship group between the two nations. A few months after this meeting, the Egypt-Madagascar Parliamentary Friendship Group, aiming at strengthening bilateral relations between the two countries was created.

Currently, the Egypt-Madagascar Parliamentary Friendship Group has thirty-three (33) members, chaired by the Honourable Ain' Harimanga Gabrielle Raby SAVATSARA from Farafangana, with the assistance of the Vice-President the Honourable Ahmad AHMAD from Mitsinjo and the Rapporteur the Honourable Fernandy Louis MANDRARA from Ambilobe.

6- FRANCE- MADAGASCAR

The relations between France and Madagascar are marked by a long-shared history. Madagascar, a former french colony, gained its independence in 1960, but cultural, economic, and political ties with France remain strong. The Parliamentary Friendship Group is a legacy of these historical ties and an essential tool for maintaining and developing them. From now on, the France-Madagascar Parliamentary

Friendship Group has fifty-three (53) members. This Parliamentary Friendship Group is chaired by the President, the Honourable Organès Hajaharimalala André Ramanohy RESAMPA from Morondava, assisted by the Vice-President the Honourable Lobo Hanitriniaina RAZAFIMANANTSOA from Antananarivo I and the Rapporteur the Honourable Sophie Soamiadana RATSIRAKA from Vatondrany.



7- INDIA- MADAGASCAR

The India-Madagascar Parliamentary Friendship Group has been established to promote cooperation in various areas such as education, health, and sustainable development. For example, India has assisted Madagascar in installing a hybrid solar system at the Tsimbazaza Palace, which included sixty-six (66) solar panels and four (04) batteries, ensuring stable and sustainable power for the National Assembly. It currently has fifty-two (52) members, chaired by the Honourable Augustin ANDRIANASOLO from Marolambo, seconded by the Vice-President the Honourable Voahanginiaina Berthine RAHARIMANARIVO from Atsimondrano and the Rapporteur the Honourable André RAZAKAMANANA from Mandritsara.

8- INDONESIA - MADAGASCAR

The Indonesia-Madagascar Parliamentary Friendship Group, composed of twenty-three (23) members, aims at strengthening diplomatic relations between Madagascar and Indonesia

by facilitating exchanges and collaborations between the two parliaments. In November 2024, the new "Chargé d'Affaires" of the Republic of Indonesia, His Excellency Benny Yan Pieter Siahaan, was received by Mr. Justin TOKELY, President of the National Assembly. The creation of a Parliamentary Friendship Group between Madagascar and Indonesia was also discussed. This group has as President the Honourable Lobo Hanitriniaina RAZAFIMANANTSOA from Antananarivo I, as Vice-President the Honourable Livaso Moratiavina RANDRIATAHINAMALALA from Betafo, and as Rapporteur the Honourable Voahanginiaina Berthine RAHARIMANARIVO from Atsimondrano.

9- ISRAEL- MADAGASCAR

The cooperation between Madagascar and Israel, although having experienced varying levels of intensity, has significant development potential. The Parliamentary Friendship Group plays a crucial role in strengthening these ties by offering a platform for exchange and collaboration between the two nations.

The Madagascar-Israel Parliamentary Friendship Group has thirty-one (31) members, with the office members such as President, the Honourable Charly NAKANY ZAFIMAGNELY from Beroroha, as Vice-President the Honourable FIHEREZAVINANY from Morafenobe and as Rapporteur the Honourable Eugénie Clarisse RAMANANJARASOA from Ivohibe.

10- JAPAN - MADAGASCAR

The Japan-Madagascar Parliamentary Friendship Group plays a significant role in strengthening bilateral relations between the two countries. This group serves as a platform for exchange and collaboration on topics of mutual interest.

On January 10, 2025, the Japanese Ambassador, His Excellency Mr. ABE Koji, met with the President of the National Assembly, Mr. Justin TOKELY in his office. Just after, the Ambassador and the Third Secretary from the Japanese Embassy had a friendly meeting, and exchanged views with the bureau members and the representatives of the Japan-Madagascar Friendship Group.

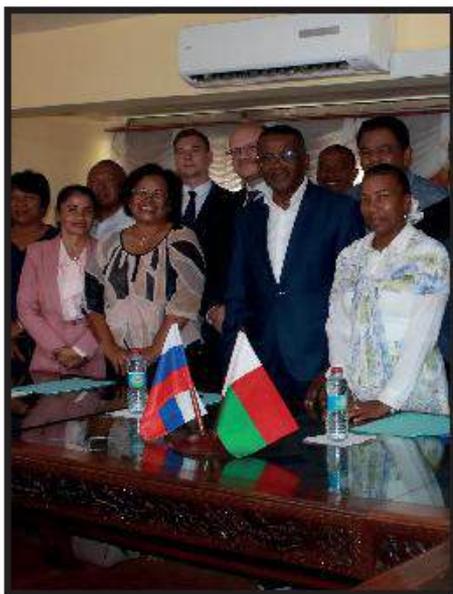
The Japan-Madagascar Parliamentary Friendship Group has thirty-three (23) members, led by the President, the Honourable Maminiaina Solondraibe RABENIRINA from Ambohidratrimo, seconded by the Vice-President the Honourable Berthine Voahanginiaina RAHARIMANARIVO from Atsimondrano and has as Rapporteur the Honourable Moratiavina Livasoa RANDRIATAHINAMALALA from Betafo.

11- MOROCCO- MADAGASCAR

The relations between Madagascar and Morocco are based on a long history of cooperation and cultural exchanges. This collaboration is notably realized at the parliamentary level, through friendship group that plays an essential role in strengthening bilateral ties. The Morocco-Madagascar Parliamentary Friendship Group has twenty-eight (28) members, chaired by the President the Honourable Ahmad AHMAD from Mitsinjo, seconded by the Honourable Vice-President Hervé HANOIGNONA from "Betioky-Sud" and the Rapporteur the Honourable Narcis ANDRIANIRINA from Mahabo.

12- RUSSIA- MADAGASCAR

The relations between Madagascar and Russia offer fertile ground for mutually beneficial cooperation. Parliamentary friendship groups play a crucial role in strengthening these ties and exploring new avenues of partnership.



The Madagascar-Russia Parliamentary Friendship Group has forty-two (42) members, led by the President Honourable Siteny Thierry RANDRIANASOLONIAIKO from

Toliara I, assisted by the Vice-President the Honourable Miharintsoa A. RAKOTOMALALA from Ambatolampy and the Rapporteur, the Honourable Charlot MAMIHAJA from Mananjary.

13- SENEGAL- MADAGASCAR

The relations between Madagascar and Senegal are based on a long history of African brotherhood, cultural sharing, and common values. This cooperation is notably realized at the parliamentary level, through friendship group that plays an essential role in strengthening bilateral ties.

The Madagascar-Senegal Parliamentary Friendship Group has seven (07) members. The President is the Honourable Hervé HANOIGNONA from "Betioky- Sud", next to him the Honourable Vice-President Yves Georges Fanomezantsoa ANDRIAMIHAJA from AMBOSITRA and the Honourable Rapporteur Christian SAORY from "Belo Sur Tsiribihina" are the two other bureau members.

14- SWITZERLAND - MADAGASCAR

The parliamentary friendship group between Madagascar and Switzerland plays an important role in strengthening bilateral ties between the two countries. This group aims at:

- Fostering political dialogue: By organizing regular meetings, exchanges of ideas, and reciprocal visits, by helping to deepen mutual understanding of the political, economic, and social issues of each country.

- Supporting bilateral cooperation: They can act as catalysts by identifying potential areas of cooperation, promoting joint projects, and facilitating contacts between the economic and social actors of the two countries.

- Strengthening interparliamentary relations: By working together, Malagasy and Swiss parliamentarians can strengthen Madagascar's parliamentary Institutions and promote democratic values.

The Switzerland-Madagascar Parliamentary Friendship Group has eleven (11) members, with as President the Honourable Miarintsoa A. RAKOTOMALALA from Ambatolampy, as Vice-President the Honourable Augustin ANDRIANASOLO from Marolambo and as Rapporteur

the Honourable Jonhson Anatol RAZAFINDRIATSARA from "Befotaka-Sud".

15- THAILAND- MADAGASCAR

The parliamentary friendship group between Thailand and Madagascar provides a privileged framework for strengthening bilateral ties between these two countries with rich and diverse cultures. Although less publicized than cooperation with European countries, this relationship has considerable potential in areas such as agriculture and agribusiness, tourism, trade and investment, culture, and education.

The Thailand- Madagascar Parliamentary Friendship Group has sixteen (16) members, chaired by the President the Honourable Narcis ANDRIANIRINA from MAHABO, assisted by the Vice-President the Honourable Stanislas RANDRIANARISOA from Antananarivo II and the Rapporteur the Honourable Organès Hajaharimalala André Ramanohy RESAMPA from Morondava.

16- TURKEY- MADAGASCAR

The relations between Madagascar and Turkey have experienced notable growth in recent years. Parliamentary friendship group exists to strengthen the links, by promoting political, economic, and cultural dialogue.

The Turkey-Madagascar Parliamentary Friendship Group has nineteen (19) members. The President is the Honourable Célestin Faralahy RAZAFINDRAMASY from Benenitra, the Vice-President, the Honourable Ahmad AHMAD from Mitsinjo and the Rapporteur, the Honourable Jonhson Anatol RAZAFINDRIATSARA from "Befotaka-Sud".

17- USA -MADAGASCAR

Parliamentary friendship group constitutes an essential bridge between nations, facilitating exchanges, strengthening mutual understanding, and promoting bilateral cooperation. In the case of Madagascar and the United States, this group really has a key-role in developing relations between the two countries.

On December 18, 2024, the President of the National Assembly, Mr. Justin TOKELY, received the US Ambassador to Madagascar, Mrs. Claire PIERANGELO.

The USA-Madagascar Parliamentary



India-Madagascar

Friendship Group has fifty (50) members and has as President the Honourable Soamiadana Sophie RATSIRAKA from Vatomaniry, as Vice-President the Honourable Hyacinthe Aymar BEFENO TODIMANANA from Antsohihy and as Rapporteur the Honourable Edison RAZAFINTSIHOARANA from Anjozorobe.

18- ALGERIA - MADAGASCAR

The Algeria-Madagascar Parliamentary Friendship Group is an initiative aimed at strengthening bilateral relations between the two countries. On November 13, 2024, the Algerian Ambassador to Madagascar, H.E. Filali Ghouini, met with the President of the Malagasy National Assembly, Mr. Justin Tokely, at the Tsimbazaza

Palace. During this meeting, both parties expressed their intention to create this parliamentary friendship group to promote cooperation and exchanges between the two nations. The relations between Algeria and Madagascar are historic, dating back to the exile of Queen Ravalona III to Algeria. The creation of this Parliamentary Friendship Group demonstrates the two countries' desire to strengthen their ties and collaborate closely on issues of common interest. Currently, the Algeria-Madagascar Parliamentary Friendship Group has five (05) members.

Taking into account the unattended quorum of members in this Parliamentary Friendship Group, which should normally be above seven

(07) members (as it was instructed by the Secretary General), the members couldn't yet elect the Bureau members, which means this Group is not yet officially created. So, the Honourable Members of Parliament are highly encouraged to enter into this Parliamentary Friendship Group.

Regarding the good relationship between Madagascar and South-Africa, the Parliamentary Friendship Group between the two countries should also be created for this current legislature as before. Honourable Members, same encouragement as above!!!

*Diadème Soatsava Marciellà BENANDRASANA,
Head of the Interparliamentary Cooperation
Service*

REVIEW OF THE INSTITUTIONAL COMMUNICATION OF THE NATIONAL ASSEMBLY OF MADAGASCAR

Institutional communication refers to all the communication actions implemented by a public institution to a targeted audience. Its primary objective is to promote the identity, mission and values of an organization. Subsequently, it informs citizens about everything they need and want to know about the services available to them, the activities undertaken by the organization, etc. It also allows to highlight the general orientation of the organization that will help to strengthen the credibility of the latter and the support of the population. In short, institutional communication is a tool to connect with the public and build their trust. In this context, it is important to note that institutional communication is not marketing. Its missions are not directed towards the selling of its products and services in line with a target market by creating an irresistible need for the consumer to buy.

Indeed, the actions of institutional communication are of public interest and information. Thus, following the duty of neutrality of the public service, the institutional communication of the National Assembly of Madagascar focuses mainly on the mission of informing the public, without taking a political position or precise political orientation. On the latter point, each parliamentarian has their own channels of information and local and international media when they want to express their own opinions.

The ramifications of institutional communication

Institutional communication encompasses several types of communication, including:

- Event-based communication that is used to disseminate key information and engage participants in a dialogue about the details of an event. In the case of the National Assembly of Madagascar, this type of communication is used when events such as social dialogues followed by open doors are held in different regions of the island.

- Organizational communication, which is based on the fundamental values of the institution, namely its identity, its projects, etc. If we take a sample from the previous legislature, The organizational communication was based mainly on the vision of the President who was to « restore the image of the National Assembly of Madagascar ».

- The Financial Communication, which reports on the status of the Institution's partnerships with technical and financial partners. It also looks at the balance sheets, activity reports and follow-up reports of these various partnerships in a spirit of trust and transparency.

- The company's communication which is focused mainly on administration and is based on administrative performance of the institution including technical, economic, social and financial achievements, as well as on the medium and long-term work plan.

- Crisis communication, which is used primarily to clarify a troubled situation concerning the institution in order to reassure and restore public trust.

How institutional communication of the National Assembly works ?

The institutional communication of the National Assembly of Madagascar has two targets. An internal target that concerns the members of the Permanent Bureau, all Deputies, executive and administrative staff of the institution. And an external target that concerns the Malagasy population, local communities, national and international partners, media, public authorities, civil society organizations and NGOs, national and international institutions etc.

In order to reach those targets, the institution uses several communication tools including externally:

- The official website www.national-assembly.mg

- Social medias as facebook pages (Antenimierampirenena and National Assembly of Madagascar) and the official youtube channel (Antenimierampirenena)

- The quarterly magazine Akon'ny Antenimierampirenena in paper and digital format

- Various types of events like Conferences, seminars, workshops, social dialogues, open days,

- Publications such as brochures and booklets that the Institution distribute during visits

- Videos and interviews in engaging formats to share messages and stories.

- Branding which is everything related to the Institution's visual identity and visibility in order to strengthen its recognition such as logo, graphic charter etc.

And internally there are:

- Annual Activity Reports

- General meetings, sessions and assemblies

- The Memos

- Social networks including private groups and private mailboxes of administrative staff to communicate important information and

- Intranet that is only accessible to the members of the Institution and its employees.

July



Guide de la sagesse



PROVERBES SUR LA VIE POLITIQUE

Encarta définit le proverbe comme « affirmation concise, d'usage commun, exprimant des croyances répandues, des vérités empiriques et des conseils populaires. Pour Larousse, la citation est l'action de citer, de rapporter les mots ou les phrases de quelqu'un ; paroles, passages empruntés à un auteur ou à quelqu'un qui fait autorité. Les citations viennent des personnes, une institution ou une œuvre acceptée et respectée par son expertise, son influence, ou sa crédibilité. Les deux nous amènent à réfléchir ou adopter un comportement adéquat aussi bien dans la vie quotidienne que dans la conduite des affaires politiques.

Aleo andriana lozabe toy izay andriana malemy fanahy.

Source: <https://motmalgache.org/bins/ohabolana/andriana>

Mieux vaut un souverain sévère qu'un souverain trop débonnaire. Il vaut mieux avoir un dirigeant strict et ferme qu'un dirigeant trop indulgent et laxiste. Un souverain sévère est perçu comme capable de maintenir l'ordre et la discipline, tandis qu'un souverain indulgent pourrait être vu comme faible et incapable de prendre des décisions difficiles, ce qui pourrait mener à des problèmes de gouvernance.

Un voyage prévu pour demain se prépare aujourd'hui.

Source : 27 proverbes mahorais.

Il est prudent de préparer les bagages avant le voyage pour éviter les imprévus. Dans la vie de la Nation, ce qui sera affronté ou vécu dans le futur se prépare à l'avance. Comme par exemple, les plans de développement pour faire face à la croissance démographique ou au changement climatique, ou encore se préparer à vivre avec le développement numérique.

Que ton parapluie soit prêt avant qu'il pleuve.

Source : Proverbe indonésien : 5 proverbes

Il est pratique d'avoir un parapluie avant le mauvais temps. Il suffit de le sortir pour s'en servir quand la pluie tombe. Dans la vie de la Nation, la gestion de risques et catastrophes comprend avant tout la prévention et réduction des risques. Cela devrait se réaliser avant les cyclones, ou la sécheresse, et même les dangers comme l'incendie ou des graves accidents routiers qui peuvent être considérés comme catastrophes. La liste n'est pas exhaustive. Les responsables peuvent être amenés à inviter la population à renforcer le toit de leur maison... Il est souhaitable de construire les bâtiments suivant une norme anticydonique.

Un héros aujourd'hui, vaurien demain.

Source : <https://www.cultivonsnous.fr/93992-un-heros-aujourd-hui-un-vaurien-demain/> (proverbe canadien)

La gloire n'est pas durable. Avec le temps, une personnalité tant aimée du peuple risque de tomber en disgrâce. Par exemple, l'effet du temps au pouvoir peut engendrer l'usure politique.

Il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints.

Source : Sylvie Moy, 100 proverbes français les plus courants et leur signification,

Quand l'utilisateur a quelque chose à demander, il a plus de chances de l'obtenir en s'adressant directement à la personne concernée plutôt qu'à des intermédiaires. Dans notre lutte contre la corruption, s'adresser directement au responsable, mais avec un mécanisme de contrôle, aide à réduire considérablement ce fléau.

Mieux vaut prévenir que guérir

Source : Les proverbes français et leur signification - Zara Lexique (proverbe français)

Il est préférable de prendre des précautions plutôt que d'essayer de résoudre un problème une fois qu'il est apparu.

C'est bien ce qu'on rencontre dans la Gestion des Risques et Catastrophes à l'échelle nationale. Et même dans l'organisation des élections.

Aucune économie n'est négligeable.

Source : Il n'y a pas de petites économies : origine et signification du proverbe Il n'y a pas de petites économies

Même si les montants engagés au jour le jour sont faibles, on obtient au final une somme importante. C'est, par exemple, ce qu'on constate au cours d'une collecte de fonds pour solidarité aux victimes d'un cyclone ou d'une sécheresse.

« En politique, il faut guérir les maux, jamais les venger »

Winston Churchill

Source : <https://encyclopedie.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/fiches/Quelques%20citations%20/Citations%20en%20lien%20avec%20la%20politique/>

En politique, il est préférable de chercher des solutions aux problèmes plutôt que de se laisser guider par un esprit de vengeance ou de représailles.

Ombalahy tsy roa am-pahitra

Il ne faut pas qu'il y ait deux taureaux à la fois dans un parc à bœufs.

Source : <https://motmalgache.org/bins/ohabolana/mifanoto>

Parole du roi Ralambo et reprise par Andrianampoinimerina pour dire que deux souverains ne peuvent régner ensemble sans se faire la guerre ; il ne faut pas deux maîtres ayant la même autorité.

Ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous. Demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays.

John F. Kennedy

(Appel à l'engagement citoyen dans la vie politique.)

Cette citation de John F. Kennedy extraite de son discours inaugural en 1961, exprime une idée fondamentale de l'engagement civique et du patriotisme. Elle signifie que les citoyens ne doivent pas attendre passivement que l'Etat réponde à tous leurs besoins, mais qu'ils doivent s'impliquer activement pour améliorer leur société.

Le plus grand châtiement pour l'homme du bien, s'il refuse de gouverner les autres, c'est d'être gouverné par un plus méchant que soi.

Platon, La République.

Source : <https://fr.kwize.com/citation/20102>

L'inaction des bons citoyens peut avoir des conséquences négatives, car elle permet à des individus moins moraux de prendre le contrôle et de gouverner de manière injuste. Pour éviter d'être gouvernés par des dirigeants corrompus, les gens vertueux doivent accepter la responsabilité de gouverner et de participer activement à la vie politique. Etre vertueux signifie agir selon les principes éthiques élevés, avec droiture, justice et sagesse.

Ce qu'une loi fait, une autre peut le défaire ; quand une loi est votée malgré son impopularité, son abrogation devient un enjeu majeur des élections suivantes...

Jacques Attali

Source : <https://www.abc-citations.com/themes/elections/>

Une loi adoptée par un gouvernement peut être modifiée ou abrogée par un gouvernement ultérieur. Lorsque des lois impopulaires sont adoptées, elles peuvent devenir des sujets de débat importants lors des élections suivantes. Ainsi, la participation démocratique et le processus électoral constitue un moment important dans la formation et la modification des lois. Les élections offrent aux citoyens l'opportunité de s'exprimer sur les lois qui les affectent et de choisir des représentants qui reflètent leurs valeurs et leurs préoccupations.

Recueillis par Rambeloarisoa Andriamaro

AKON'NY ANTENIMIERAMPIRENANA
PALAIS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,
TSIMBAZAZA - ANTANANARIVO 101
B.P. 704

DIRECTEUR DE PUBLICATION

TOKELY Justin

Président de l'Assemblée Nationale

DIRECTEUR DE PUBLICATION ADJOINT

ANDRIANASOLO Nadine

Questeur chargée des Relations Publiques
et de la Législation

RÉDACTEUR EN CHEF

RANDRIAMAHAFANJARY Calvin

Secrétaire Général

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT

FANDRO Ambinintsoa July Diana

Secrétaire Général Adjoint

RAKOTONANDRASANA Andrianarisaina

Haja Fidinarivo

Directeur des Relations Interparlementaires
et de la Communication

COMITÉ DE RÉDACTION

RANDRIAMAHAFANJARY Calvin

FANDRO Ambinintsoa July Diana

RAKOTONANDRASANA Andrianarisaina

Haja Fidinarivo

SOATSARA Diadème Marcelia

RANDRIANARIVELO Eloïse

RAMBELOARISOA Andriamaro

RALAIARISOA Mandimby

RAZANAMALALA Sylvette

PHOTOGRAPHES

Equipe SIRM

MAQUETTE ET INFOGRAPHIE

Equipe SIRM

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que les auteurs. Elles n'engagent ni le magazine, ni l'Institution, ni les organismes de soutien.

AKO

_____ Akon'ny
Antenimieram _____
_____pirenena